

AUG 17 1955

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

TENTH YEAR

691 *st* MEETING: 14 FEBRUARY 1955

ème SÉANCE: 14 FÉVRIER 1955

DIXIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/691)	1
Expression of thanks to the retiring President	1
Adoption of the agenda	2
Letter dated 28 January 1955 from the representative of New Zealand to the President of the Security Council concerning the question of hostilities in the area of certain islands off the coast of the mainland of China (S/3354, S/3358) — Letter dated 30 January 1955 from the representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the President of the Security Council concerning the question of acts of aggression by the United States of America against the People's Republic of China in the area of Taiwan (Formosa) and other islands of China (S/3355)	4

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/691)	1
Remerciements au Président sortant	1
Adoption de l'ordre du jour	2
Lettre, en date du 28 janvier 1955, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Nouvelle-Zélande et concernant la question des hostilités dans la région de certaines îles situées au large de la Chine continentale (S/3354, S/3358) — Lettre, en date du 30 janvier 1955, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et concernant la question des actes d'agression commis par les États-Unis d'Amérique contre la République populaire de Chine dans la région de Taïwan (Formose) et d'autres îles de la Chine (S/3355)	4

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

* * *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

SIX HUNDRED AND NINETY-FIRST MEETING

Held in New York, on Monday, 14 February 1955, at 11.30 a.m.

SIX CENT QUATRE-VINGT-ONZIÈME SÉANCE

Tenue à New-York, le lundi 14 février 1955, à 11 h. 30.

President: Mr. V. BELAUNDE (Peru).

Present: The representatives of the following countries: Belgium, Brazil, China, France, Iran, New Zealand, Peru, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/691)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 28 January 1955 from the representative of New Zealand to the President of the Security Council concerning the question of hostilities in the area of certain islands off the coast of the mainland of China.
3. Letter dated 30 January 1955 from the representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the President of the Security Council concerning the question of acts of aggression by the United States of America against the People's Republic of China in the area of Taiwan (Formosa) and other islands of China.

Expression of thanks to the retiring President

1. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): Nothing could be more pleasant than to start one's public duties by performing an act of courtesy. I wish to discharge that duty by paying a full and sincere tribute to my distinguished predecessor Sir Leslie Knox Munro, the representative of New Zealand, who, true to the brilliant traditions of that young and progressive state and to the part it has played in the United Nations since the Conference at San Francisco, has presided over our debates with judicial wisdom, consummate diplomacy and tact, and irreproachable impartiality.

2. Fate decreed that he should end his term of office as President by proposing the item which appears on our agenda and which reflects the deep concern of mankind at the present time.

3. The authority of the United Nations and the Security Council in particular, which performs its duties under the terms of the Charter and in the name of the Organization, is a sure pledge that nothing shall disturb our equanimity in the performance of our work for peace. I shall discharge my office in the knowledge of this fact and in the confidence that I shall be able to rely on the co-ope-

Président: M. V. BELAUNDE (Pérou).

Présents: Les représentants des pays suivants: Belgique, Brésil, Chine, France, Iran, Nouvelle-Zélande, Pérou, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/691)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 28 janvier 1955, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Nouvelle-Zélande et concernant la question des hostilités dans la région de certaines îles situées au large de la Chine continentale.
3. Lettre, en date du 30 janvier 1955, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et concernant la question des actes d'agression commis par les États-Unis d'Amérique contre la République populaire de Chine dans la région de Taïwan (Formose) et d'autres îles de la Chine.

Remerciements au Président sortant

1. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): Il n'y a rien de plus agréable que de commencer une fonction publique par un acte de justice. Je désire m'acquitter de cette tâche d'une façon complète et sincère en rendant hommage à mon prédécesseur, sir Leslie Munro, représentant de la Nouvelle-Zélande, qui, conformément aux excellentes traditions de cet État jeune et ami du progrès, conformément au rôle qu'il a joué au sein de l'Organisation des Nations Unies depuis la Conférence de San-Francisco, a présidé nos débats avec une grande science juridique, un tact diplomatique exquis et une impartialité irréprochable.

2. Le sort a voulu qu'il achève sa période de présidence en présentant la question qui figure à notre ordre du jour et qui traduit la profonde préoccupation actuelle de l'humanité.

3. L'autorité de l'Organisation, et notamment du Conseil de sécurité, qui aux termes de la Charte exerce ses fonctions au nom de l'Organisation, nous garantit que rien ne pourra nous empêcher de poursuivre en toute sérénité notre œuvre de paix. Conscient de ce fait et convaincu que je pourrai compter sur le concours du Conseil et sur l'appui moral de mes collègues, j'assume

ration of the Council and on the moral support of my colleagues. I place my faith fully, moreover, in the principles and purposes of the Charter and in the ultimate, if not always apparent value of our labours.

4. Sir Leslie MUNRO (New Zealand): Mr. President, I wish to thank you sincerely for the remarks which you have made about my country and about me, remarks which you have delivered with your customary generosity and eloquence. May I also say how much I welcome you as President, and in your capacity as representative of your great country, Peru, which is an ancient State and a State of great interest to New Zealand since it is a country whose coasts are also washed by the waters of the great Pacific Ocean. Accordingly, I welcome you to the presidency, which I know you will occupy with much distinction.

Adoption of the agenda

5. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): We will now proceed with the adoption of the agenda.

6. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I request the President that a separate vote be taken on each item, that is to say a vote on the inclusion of item 2, and a vote on item 3 of the provisional agenda.

7. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): Voting by division is permissible under the rules of procedure.

8. If no representative objects to the adoption of the first item, I shall regard it as adopted.

9. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): Mr. President, item 1 on our provisional agenda is entitled "Adoption of the agenda". You said that there are no objections to this item. I was not able to say anything on this question. I request that separate votes be taken on the adoption of items 2 and 3.

10. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): The request for a vote item by item is granted. I therefore put to the vote the adoption of item 2 of the provisional agenda.

A vote was taken by show of hands.

In favour: Belgium, Brazil, France, Iran, New Zealand, Peru, Turkey, the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, the United States of America.

Against: Union of Soviet Socialist Republics.

Abstaining: China.

Item 2 was adopted by 9 votes to 1 with 1 abstention.

11. Sir Leslie MUNRO (New Zealand): Point of order. I take it that in adopting item 2 of the provisional agenda, the intent of the Security Council is the same as that of its last meeting, namely, that we shall not proceed to item 3,

mes fonctions, en mettant toute ma foi dans les principes et les buts de la Charte et dans l'utilité finale, même si elle n'est pas toujours apparente, de notre mission.

4. Sir Leslie MUNRO (Nouvelle-Zélande) (*traduit de l'anglais*): Monsieur le Président, je vous remercie cordialement de ce que vous avez bien voulu dire ici, avec votre générosité et votre éloquence habituelles, au sujet de mon pays et de moi-même. Permettez-moi de vous féliciter à mon tour, au moment où vous assumez la présidence, et d'accueillir en votre personne le grand pays que vous représentez, le Pérou, État ancien auquel la Nouvelle-Zélande s'intéresse particulièrement puisque ses rives sont elles aussi baignées par le vaste océan Pacifique. En vous saluant à ce titre je suis sûr que vous exercerez la présidence avec beaucoup de distinction.

Adoption de l'ordre du jour

5. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): Nous passons à l'adoption de l'ordre du jour.

6. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je demande au Président de mettre aux voix séparément chacun des points proposés, c'est-à-dire de mettre aux voix séparément l'adoption du point 2 et celle du point 3 de l'ordre du jour provisoire.

7. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): Conformément au règlement intérieur, la division est de droit.

8. Si aucun des représentants ne s'oppose à l'adoption du point 1 de l'ordre du jour provisoire, nous le considérerons comme adopté.

9. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Monsieur le Président, le point 1 de notre ordre du jour provisoire s'intitule «Adoption de l'ordre du jour». Vous avez déclaré que personne n'avait d'objection contre ce point. Or, il ne m'a pas été possible de dire quoi que ce soit à ce sujet. Je vous prie de mettre aux voix séparément l'adoption du point 2 et du point 3.

10. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): La division du vote est de droit. Je mets donc aux voix l'adoption du point 2 de l'ordre du jour provisoire.

Il est procédé à un vote à main levée.

Votent pour: Belgique, Brésil, États-Unis d'Amérique, France, Iran, Nouvelle-Zélande, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

Vote contre: l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstient: la Chine.

Par 9 voix contre une, avec une abstention, le point 2 est adopté.

11. Sir Leslie MUNRO (Nouvelle-Zélande) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais soulever une motion d'ordre. Je présume qu'en adoptant le point 2 de l'ordre du jour provisoire, le Conseil a la même intention qu'à la dernière

if it is adopted, until the discussion on item 2 has been concluded. I just wish to make that point.

12. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): I am in entire agreement with the representative of New Zealand, because the matter has been decided, and the decision is valid and can only be modified by reconsideration, which has not taken place.

13. We will now vote on the adoption of item 3 of the provisional agenda.

A vote was taken by show of hands.

In favour: Belgium, Brazil, France, Iran, New Zealand, Peru, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Against: China.

Item 3 was adopted by 10 votes to 1.

The agenda was adopted.

14. Mr. LODGE (United States of America): Under the heading of explanation of vote, I should like to say that the United States voted to inscribe agenda item 3 in spite of the fact that, as I said previously, it is a preposterous cold war fraud without the slightest basis in fact. We voted to inscribe it because we welcome a discussion of it, and we believe that a discussion of it will throw a very revealing and somewhat ghastly light on the motives of those who make such a proposition.

15. Mr. SARPER (Turkey) I shall be extremely brief in explaining my vote. I want to repeat the proviso in my statement at our meeting on 31 January [690th meeting, para. 57]—namely, that our affirmative vote on item 3 should not be construed as approval of the wording of paragraph 3 of the agenda.

16. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I explained at the last meeting of the Security Council the reasons why the Soviet Union delegation voted against the inclusion in the agenda of the item proposed by the New Zealand representative. Those reasons can be briefly summarized as follows.

17. The New Zealand proposal reduces the whole question to a mere cease-fire confined to a small group of Chinese coastal islands; but the problem to be considered by the Security Council is much more complicated. Since the New Zealand proposal avoids the more important problem of eliminating the causes which have led to the Far Eastern tension, the Soviet Union delegation does not consider that any useful purpose will be served by debating this item.

18. For these reasons, the Soviet delegation has at this meeting also voted against inclusion of this item in the agenda.

séance et que nous passerons à l'examen du point 3, s'il est adopté, que lorsque nous aurons achevé l'examen du point 2. C'est tout ce que j'avais à dire sur ce point.

12. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): Je partage entièrement l'avis du représentant de la Nouvelle-Zélande. En effet, une décision a été prise dans ce sens; elle reste valable et ne pourrait être modifiée qu'à la suite d'un nouvel examen, or, cet examen n'a pas eu lieu.

13. Je mets aux voix l'adoption du point 3 de l'ordre du jour provisoire.

Il est procédé à un vote à main levée.

Votent pour: Belgique, Brésil, États-Unis d'Amérique, France, Iran, Nouvelle-Zélande, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Vote contre: la Chine.

Par 10 voix contre une, le point 3 est adopté.

L'ordre du jour est adopté.

14. M. LODGE (États-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Pour expliquer le vote de ma délégation, je tiens à dire que les États-Unis ont voté pour l'inscription du point 3 à l'ordre du jour, bien qu'il s'agisse, comme je l'ai déjà dit, d'une allégation fautive et absurde, faite en vertu de la guerre froide et sans aucun fondement dans les faits. Nous avons voté pour l'inscription de ce point à l'ordre du jour, parce que nous souhaitons qu'il soit discuté et parce que nous sommes convaincus qu'un débat sur cette question fera apparaître sous leur vrai jour, qui est quelque peu sinistre, les mobiles de ceux qui l'ont soumis.

15. M. SARPER (Turquie) (*traduit de l'anglais*): Je serai très bref pour expliquer mon vote. Je me bornerai à rappeler la réserve que j'ai faite à notre séance du 31 janvier [690^e séance, par. 57], en ce sens que notre vote affirmatif sur le point 3 ne doit pas être interprété comme approuvant le libellé du point 3 de l'ordre du jour.

16. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): A la séance précédente du Conseil de sécurité, j'ai déjà exposé pourquoi la délégation de l'Union soviétique a voté contre l'inscription à l'ordre du jour de la question proposée par le représentant de la Nouvelle-Zélande. Nos motifs sont, brièvement, les suivants.

17. La proposition de la Nouvelle-Zélande ramène toute la question à la cessation des hostilités, et cela seulement dans un petit groupe d'îles chinoises proches de la côte, alors que la question que le Conseil de sécurité doit examiner est beaucoup plus complexe. Comme la proposition de la Nouvelle-Zélande laisse de côté l'importante question de l'élimination des causes qui ont créé la tension en Extrême-Orient, la délégation de l'Union soviétique estime qu'il ne servirait de rien d'examiner ce point.

18. Pour ces raisons, la délégation de l'Union soviétique a voté, à cette séance aussi, contre l'inscription de cette question à l'ordre du jour.

Letter dated 28 January 1955 from the representative of New Zealand to the President of the Security Council concerning the question of hostilities in the area of certain islands off the coast of the mainland of China (S/3354, S/3358)

Letter dated 30 January 1955 from the representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the President of the Security Council concerning the question of acts of aggression by the United States of America against the People's Republic of China in the area of Taiwan (Formosa) and other islands of China (S/3355)

19. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): I must refer to the decision that the Council took at its 690th meeting on the item proposed by New Zealand, under which the representative of the People's Republic of China was invited to take part in our discussion.

20. The Secretariat has circulated among representatives of the Security Council document S/3358, containing the text of the Secretary-General's cablegram transmitting the Council's invitation as well as the reply from the Government of the People's Republic of China declining that invitation.

21. Sir Leslie MUNRO (New Zealand): My Government profoundly deplores the reply of the Central People's Government to the invitation extended by this Council. Her Majesty's Government in New Zealand attaches high importance to the powers and the functions of this Council. In commencing and continuing our present initiative, we shall not let ourselves be discouraged by the present situation. We are confident that in inscribing the present item on the Council's agenda, we have conformed to the purposes and principles of the Charter, whose fulfilment and observance mean so much to mankind and to all States, great and small.

22. The initiative taken in this Council has focused the attention of the world on the situation in the off-shore islands, and on the consequences attendant on a continuance of hostilities. I am confident that all those with responsibility in this matter will pause and consider in the light of what has been said in this Council. Indeed, they have already paused and considered. It is unbelievable that this should not continue to be their attitude until a solution is achieved.

23. It is rather to the reply of the Central People's Government, than to the subject matter of the item itself, that I wish to direct my present remarks. Mr. Chou En-lai's communication must, however, be considered in the context of the declared objective of the New Zealand item. This objective could not, I think, have been made more clear than it was by me, and by other representatives who supported the New Zealand initiative, during the debate on the adoption of the agenda at the 689th and 690th meetings of the Council.

24. As I stated then, our objective is simply to bring about a cessation of hostilities in the offshore islands. The representative of Brazil rightly described our initiative as "conciliatory" [690th meeting, para. 41]. "There is no question," in the words of the representative of the

Lettre, en date du 28 janvier 1955, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Nouvelle-Zélande et concernant la question des hostilités dans la région de certaines îles situées au large de la Chine continentale (S/3354, S/3358)

Lettre, en date du 30 janvier 1955, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et concernant la question des actes d'agression commis par les États-Unis d'Amérique contre la République populaire de Chine dans la région de Taiwan (Formose) et d'autres îles de la Chine (S/3355)

19. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): Je me réfère à la décision que le Conseil a prise à la 690^e séance, sur la proposition de la Nouvelle-Zélande, décision aux termes de laquelle il invitait le représentant de la République populaire de Chine à prendre part aux débats.

20. Le Secrétariat a distribué aux membres du Conseil de sécurité, sous la cote S/3358, le texte du télégramme envoyé par le Secrétaire général et contenant l'invitation du Conseil, ainsi que la réponse du Gouvernement de la République populaire de Chine par laquelle ce dernier rejette cette invitation.

21. Sir Leslie MUNRO (Nouvelle-Zélande) (*traduit de l'anglais*): Mon gouvernement déplore profondément la réponse du Gouvernement central du peuple à l'invitation que lui avait été adressée le Conseil. Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande attache une grande importance aux pouvoirs et aux attributions du Conseil. Ayant pris la présente initiative, nous entendons poursuivre nos efforts sans nous laisser décourager par la situation actuelle. En portant à l'ordre du jour du Conseil la question dont nous discutons, nous sommes sûrs d'être fidèles aux buts et principes de la Charte, dont l'accomplissement a tant d'importance pour l'humanité et pour tous les États, grands ou petits.

22. L'initiative prise au sein du Conseil a attiré l'attention du monde sur la situation qui règne dans les îles du littoral et sur les conséquences que pourrait avoir la poursuite des hostilités. J'ai confiance que tous ceux qui ont une responsabilité à cet égard hésiteront et réfléchiront, après tout ce qui a été dit au sein du Conseil. A vrai dire, ils ont déjà réfléchi. Il est inconcevable qu'ils ne s'en tiennent pas à cette attitude jusqu'à ce que la question ait été résolue.

23. Les observations que je vais faire se rapportent moins au fond même de la question qu'à la réponse du Gouvernement central du peuple. La communication de M. Chou En-lai doit cependant être examinée par rapport à ce qui était l'intention déclarée de la Nouvelle-Zélande, lorsqu'elle a demandé l'inscription de cette question à l'ordre du jour. A mon avis, cette intention ne saurait être définie plus clairement qu'elle ne l'a été par moi-même et par les représentants qui ont appuyé l'initiative de la Nouvelle-Zélande, au cours du débat sur l'adoption de l'ordre du jour qui a occupé les 689^e et 690^e séances du Conseil.

24. Comme je l'ai dit alors, notre but est simplement de faire cesser les hostilités dans les îles situées au large de la côte. Le représentant du Brésil a fort justement qualifié notre initiative de « proposition conciliatoire » [690^e séance, par. 41]. « Il n'est pas question ici », a dit

United Kingdom, "of allocating here blame to either side for the past" [*ibid.*, para. 31]. As the representative of France pointed out, a cessation of hostilities "does not prejudice the rights of either party nor endanger any of their claims" [*ibid.*, para. 120]. On the other hand, to attempt to settle a claim by force is, as Sir Pierson Dixon observed, a luxury which no nation can afford. In present-day conditions, fighting even on the smallest scale can grow without warning into a major conflict. Our aim is to avert that danger: no more, and no less.

25. In its reply [S/3358], the Central People's Government has ignored these careful explanations of our intentions. It has done so despite the fact, which is accepted by all members of the Council, and indeed by the Central People's Government as well, that international peace and security in the area are in danger. It can scarcely be disputed that a cessation of hostilities in the offshore islands would bring about a substantial lessening of this tension. In these circumstances my Government deeply regrets the negative attitude of the Central People's Government to the invitation extended by the Security Council.

26. The unqualified encouragement given us by a large majority of members of this Council has confirmed my Government in its view that our initiative was timely and that it was necessary. Our objective is still a cessation of hostilities in the offshore islands. It would be idle to pretend that the attitude of the Central People's Government has not made the attainment of that objective more difficult. At the same time, Mr. Chou En-lai's reply has underscored the danger that, if the present hostilities are not brought to an end, they may spread into a wider conflagration.

27. There are, of course, many ways in which our objective might be secured. I am confident that until a solution is reached, all Governments which, like my own, are concerned to ensure the maintenance of peace in the Pacific area, will work actively towards this end.

28. Following their recent meeting, the Prime Ministers of the Commonwealth expressed their conviction that incidents should be avoided while means were sought for a peaceful outcome. As long as the present tension continues, the utmost restraint is essential. At the same time, it remains the firm belief of my Government that a termination of the hostilities in the offshore islands is an indispensable step towards the reduction of international tension and should continue to be our first objective. A solution of this difficult problem will require the unremitting application of patient diplomacy and wise statesmanship.

29. My Government, for its part, will keep this question under constant examination. We shall not relax our efforts to end a situation whose dangers are now obvious to all. The President of the United States, who has demonstrated in word and deed that he is a man of peace, has summed up our aims in a sentence. "The purpose," as he said a few days ago, "is honestly and hopefully to prevent war."

le représentant du Royaume-Uni, « de blâmer l'une ou l'autre des parties intéressées pour les événements passés » [*ibid.*, par. 31]. Comme le représentant de la France l'a fait observer, la cessation des hostilités « ne préjuge aucun des droits des deux parties; elle n'hypothèque la valeur d'aucune de leurs revendications » [*ibid.*, par. 120]. En revanche, chercher à régler par la force une revendication c'est, comme l'a fait remarquer sir Pierson Dixon, un luxe qu'aucune nation ne peut s'offrir. Dans les conditions actuelles, des combats, si restreints qu'ils soient, peuvent dégénérer sans préavis en un conflit grave. Notre but est de prévenir ce danger, ni plus ni moins.

25. Dans sa réponse [S/3358], le Gouvernement central du peuple a passé sous silence ces explications précises de nos intentions. Il a agi ainsi en dépit du fait, qui est admis par tous les membres du Conseil et par le Gouvernement central du peuple même, que la paix et la sécurité internationales sont menacées dans la région. On ne peut guère contester qu'une cessation des hostilités dans les îles voisines du littoral contribuerait à atténuer sensiblement cette tension. Dans ces conditions, mon gouvernement regrette profondément la réponse négative donnée par le Gouvernement central du peuple à l'invitation que lui avait adressée le Conseil de sécurité.

26. L'appui sans réserve qui nous a été donné par la grande majorité des membres du Conseil a confirmé mon gouvernement dans sa conviction que notre initiative est opportune et qu'elle est nécessaire. Notre but demeure la cessation des hostilités dans les îles voisines du littoral. Il serait vain de prétendre que l'attitude du Gouvernement central du peuple nous permet d'atteindre plus facilement ce but. D'un autre côté, la réponse de M. Chou En-lai a souligné le danger de voir les hostilités actuelles s'élargir, s'il n'y est pas mis un terme, en une conflagration plus vaste.

27. Il y a, certes, bien des façons d'atteindre notre objectif. J'ai confiance que, tant qu'une solution n'aura pas été obtenue, tous les gouvernements qui, comme le mien, se préoccupent du maintien de la paix dans la région du Pacifique s'emploieront activement à la rechercher.

28. A la suite de leur récente conférence, les Premiers Ministres du Commonwealth se sont déclarés convaincus qu'il fallait éviter tout incident pendant que l'on chercherait les moyens d'aboutir à une solution pacifique. Tant que durera la tension actuelle, il est indispensable d'observer la plus grande modération. En même temps, mon gouvernement est persuadé qu'une cessation des hostilités dans les îles voisines du littoral est indispensable pour atténuer la tension internationale et qu'elle doit demeurer notre premier objectif. Pour résoudre ce problème épineux, il faudra appliquer patiemment et sans relâche toutes les ressources de la diplomatie et de la sagesse des hommes d'État.

29. De son côté, mon gouvernement continuera inlassablement à étudier la question. Nous ne relâcherons pas nos efforts pour mettre un terme à cette situation dont les dangers apparaissent maintenant clairement à tous. Le Président des États-Unis, dont les paroles et les actes ont montré qu'il est un défenseur de la paix, a résumé nos buts dans cette phrase: « Il s'agit », a-t-il dit il y a quelques jours, « en toute honnêteté et avec confiance, d'empêcher la guerre. »

30. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): Her Majesty's Government in the United Kingdom supported the initiative taken by the New Zealand Government at the end of last month because we believed that this was a sensible and conciliatory way of approaching the immediate objective which most of us round this table share, that is, to bring an end to hostilities in the area of the off-shore islands and prevent the danger of a wider conflagration. It was gratifying to find how much support this approach got at our last meeting, on 31 January.

31. From the speeches of all those who voted in favour of the invitation to the Government of the People's Republic of China to be represented at our further discussion of the New Zealand item, it emerged quite clearly, I think, how sincere was the desire here in the Council to help bring about a cessation of hostilities, not only because it was something desirable in itself but because we felt, as Sir Leslie Munro has just recalled, that the use of force could settle none of the problems that beset that part of the world.

32. Her Majesty's Government in the United Kingdom therefore deeply regrets the response of the Chinese People's Government to the invitation of the Security Council. This invitation was reasonable in itself and laudable in its objective. It was designed, as I have said, to bring about the stopping of the fighting and that, in the view of Her Majesty's Government and, I believe, of the world at large, must be the primary objective. If the Chinese People's Government had accepted the Security Council's invitation, it would certainly have increased the prospects of a peaceful solution of the problem now before the Council, and its reply is, to say the least, unhelpful.

33. Her Majesty's Government in the United Kingdom is in close and constant touch about the situation with other interested Governments. The Commonwealth as a whole has recently had the situation under close review. Her Majesty's Government in the United Kingdom stands ready to consider seriously any concrete proposals which may provide a possibility of composing differences. But the immediate aim, as I have said many times before, and it has been said many times round this table, is to stop the fighting before it can spread any further.

34. Urgent as this task is, it is clear to me that there is no use in our trying to rush matters here. We must proceed with care and allow Governments due time for study and consultation. Equally, it is incumbent on all concerned to do all they can to see that the fighting is stopped and the risk of incidents is reduced.

35. To the extent that our proceedings here succeed in raising this question to the level of calmness and serenity, we shall, I suggest, be helping to achieve our objectives—the objectives of the Security Council—which are the composition of differences and the reduction of threats to the peace. It seems to me, therefore, that the Council

30. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Le Gouvernement du Royaume-Uni a appuyé l'initiative prise par le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande à la fin du mois dernier, parce qu'il voyait là une mesure sensée et conciliante, propre à nous rapprocher de l'objectif immédiat qui est celui de la plupart des membres du Conseil: obtenir la cessation des hostilités dans la zone des îles voisines du littoral et conjurer le danger d'une conflagration plus étendue. Nous avons été heureux de constater, à notre dernière séance, le 31 janvier, que cette méthode a trouvé un large appui.

31. Les discours prononcés par tous ceux qui ont voté pour que le Gouvernement du peuple de la République populaire de Chine fût invité à se faire représenter lors de l'examen de la question proposée par la Nouvelle-Zélande ont montré clairement, me semble-t-il, qu'il y avait, au sein de ce Conseil, un désir sincère d'obtenir la cessation des hostilités, et cela, non seulement parce que ce but était souhaitable en lui-même, mais encore parce que nous considérons — et sir Leslie Munro vient de le rappeler — que le recours à la force ne peut résoudre aucun des problèmes qui se posent dans cette partie du monde.

32. Pour cette raison, le Gouvernement du Royaume-Uni regrette profondément la réponse que le Gouvernement du peuple de la République de Chine a donnée à l'invitation du Conseil de sécurité. Il s'agissait d'une invitation raisonnable en elle-même et louable dans ses intentions. Comme je l'ai déjà dit, cette invitation visait à arrêter les hostilités, ce qui, de l'avis de mon gouvernement et, je pense, du monde entier, doit constituer notre premier objectif. Si le Gouvernement de la République populaire de Chine avait accepté l'invitation du Conseil de sécurité, il aurait certainement augmenté les chances d'une solution pacifique du problème dont le Conseil est saisi. La réponse qui nous est parvenue ne contribue pas à cette solution; c'est le moins qu'on en puisse dire.

33. Le Gouvernement du Royaume-Uni échange constamment des vues sur la situation avec les autres gouvernements intéressés. Tout récemment, l'ensemble du Commonwealth a soumis cette situation à un examen minutieux. Le Gouvernement du Royaume-Uni est disposé à étudier sérieusement toute proposition concrète qui pourrait offrir une possibilité de conciliation. Cependant, notre but immédiat — je l'ai dit plusieurs fois et d'autres l'ont dit aussi souvent autour de cette table — est d'arrêter les hostilités avant qu'elles ne puissent prendre de l'ampleur.

34. Si urgente que soit cette tâche, il me semble qu'il ne servirait de rien de vouloir précipiter les choses au Conseil. Nous devons procéder avec prudence et laisser aux gouvernements le temps d'étudier la situation et de procéder à des consultations. De même, il incombe à tous les intéressés de faire tout leur possible pour que les hostilités soient arrêtées et pour que le risque d'incidents soit réduit au minimum.

35. Dans la mesure où nos débats ici parviennent à élever le débat à un certain niveau de calme et de sérénité, nous contribuerons certainement à réaliser nos fins — les fins du Conseil de sécurité — qui sont de concilier les différends et de réduire les menaces dirigées contre la paix. Il me semble donc que le Conseil ne devrait pas

should not today seek to push matters further forward. It was right that we should meet to consider the reply from Peking to our invitation. But, having done this, the wisest course for us to take now, in the view of my Government, is to adjourn without taking any further decision. The problem itself will, of course, remain under the constant and anxious consideration of the members of this Council.

36. Mr. SARPER (Turkey): During this Council's meeting on 31 January 1955 [690th meeting], the aim of my delegation, in voting in favour of the inscription on the agenda of the item proposed by the New Zealand delegation, was to co-operate with other members of the Council in trying to seek a peaceful and practical way of eliminating the dangerous situation existing in the area of certain islands off the coast of the mainland of China. With this in view, we shared the opinion of the New Zealand delegation, as well as that of the great majority of the members of this Council, to the effect that the situation, the continuance of which was likely to endanger the maintenance of international peace and security, should be eliminated promptly and effectively.

37. I think it would be correct to add that, regardless of the different positions adopted by the different delegations on this matter, the fact that a troubled situation does exist in the area in question has not been disputed. The enthusiastic support given to the New Zealand proposal, and the speeches made after its adoption by the majority of the delegations represented on the Council, were undoubtedly a clear expression of our hopes for an early airing of the situation with a view to seeking constructive solutions.

38. We have now been informed by the Secretary-General that the authorities of the People's Republic of China did not see fit to comply with the views expressed by the overwhelming majority of the Security Council.

39. In view of the concern which we feel in the dangerous situation which unfortunately continues to exist in the area in question and in view of the hopes which we had placed in the course adopted by the Security Council, this negative attitude has been a cause of disappointment to my delegation. In taking note of the communication of the Secretary-General relative to the negative answer of the authorities of the People's Republic of China to the views of the Security Council, I feel it necessary to express the regret which this action has caused to my Government.

40. Having thus summed up the views of my delegation, I wish to state that in the present circumstances the troubled situation in the area in question continues to be considered by us as a cause of concern and that my delegation shares the views of those who, within the spirit of the New Zealand proposal, aim at an early cessation of hostilities in this region as a major contribution towards the lessening of the existing tension and the maintenance of peace and security.

41. Mr. De BARROS (Brazil) (*translated from French*): Two weeks ago when the Soviet Union delegation requested that the Security Council be summoned urgently to consider the alleged aggression of the United States against the People's Republic of China, the Brazilian delegation thought that this sudden move was designed

chercher, aujourd'hui, à pousser plus avant le débat. Nous avons bien fait de nous réunir pour examiner la réponse donnée par le Gouvernement de Pékin à notre invitation. Ceci fait, le plus sage sera, de l'avis de mon gouvernement, de lever la séance sans prendre de nouvelle décision. Les membres du Conseil continueront, bien entendu, à suivre de près et avec anxiété l'évolution du problème.

36. M. SARPER (Turquie) (*traduit de l'anglais*): Lorsque ma délégation a voté, à la séance du 31 janvier 1955 [690^e séance], pour l'inscription à l'ordre du jour de la question proposée par la Nouvelle-Zélande, elle entendait coopérer avec d'autres membres du Conseil en vue de la recherche d'une solution pacifique et pratique qui mette fin à la situation dangereuse qui s'est créée dans la région de certaines îles voisines du littoral de la Chine continentale. C'est pour cette raison que nous avons conclu, comme la délégation de la Nouvelle-Zélande et comme la grande majorité des membres du Conseil, qu'il fallait mettre fin rapidement et effectivement à une situation dont la prolongation semblait devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

37. J'ai le droit d'ajouter, me semble-t-il, que, si différentes que soient les positions adoptées à cet égard par les diverses délégations, personne n'a contesté le fait qu'il existe dans cette région une situation inquiétante. L'appui enthousiaste donné à la proposition de la Nouvelle-Zélande et les discours prononcés après l'adoption de cette proposition par la majorité des délégations représentées au Conseil ont montré clairement que nous avions l'espoir d'engager rapidement un débat sur cette situation, afin d'y mettre fin par des solutions constructives.

38. Or, le Secrétaire général nous fait savoir que les autorités de la République populaire de Chine n'ont pas consenti à donner suite à l'avis exprimé par la grande majorité des membres du Conseil de sécurité.

39. Étant donné les préoccupations que nous inspire la situation dangereuse qui continue malheureusement à exister dans cette région, étant donné les espoirs que nous avons mis dans la proposition adoptée par le Conseil, cette attitude négative a déçu ma délégation. En donnant acte au Secrétaire général de sa communication relative à la réponse négative des autorités de la République populaire de Chine, je dois exprimer le regret qu'éprouve mon gouvernement à la suite de cette réponse.

40. Ayant ainsi exposé brièvement les vues de ma délégation, j'ajouterai que, dans les circonstances présentes, la situation inquiétante qui existe dans cette région continue à nous inspirer une vive inquiétude; à cet égard, ma délégation partage l'avis de ceux qui, dans l'esprit de la proposition de la Nouvelle-Zélande, pensent qu'une prompte cessation des hostilités dans cette région contribuerait grandement à la réduction de la tension actuelle et au maintien de la paix et de la sécurité.

41. M. De BARROS (Brésil): Quand la délégation de l'Union soviétique a demandé, il y a deux semaines, la convocation urgente du Conseil de sécurité sous le prétexte de prendre en considération la prétendue agression des États-Unis contre la République populaire de Chine, la délégation du Brésil a cru discerner dans

to turn the tables, to confuse the order of our work, and to obstruct our efforts to make peace in the Far East.

42. I feel bound to state now, and I do so with regret, that the Brazilian delegation was right in expressing those views at the Council's last meeting. We were therefore disappointed, but not surprised, at the negative nature and general tone of the reply of the Prime Minister of the People's Republic of China to the invitation addressed to him by the Council.

43. The document [S/3358] which contains the reply reflects the strong feelings raised by the conflict to which we are trying to put an end, contains some improper and contradictory statements which we must not pass over in silence. In considering them, however, we shall not let ourselves be led astray by unjustifiable sentiments; nor shall we depart from the moderation necessary in diplomatic negotiation and imposed upon us by the dignity of our office. The only desire of the Brazilian delegation is to contribute, so far as it is able, to a solution likely to ease the grave tension in the Far East. What we say here is dictated by the sole desire to restore peace and avert the threat of a new world conflict.

44. The Prime Minister of the Peking Government has replied to us that it is the desire of his Government "to ease the tension in the Far East, eliminate the threat to the security of China", and put an end to what he calls "the United States aggression". However, the way he has chosen to achieve those purposes is not our way but that of the Soviet Union. He supports "fully" the USSR draft resolution, and at the same time rejects the New Zealand proposal. The aim of that proposal, however, was to secure the cessation of hostilities in the Formosa Straits, the effect of which would have been, to use the expression actually employed by Foreign Minister Chou En-lai, to ease the tension in the Far East.

45. To accuse the United Nations of seeking to intervene in the domestic affairs of China would be to misrepresent an effort which merely attempts to relieve international tension. We were convinced that the scope and moral force of the proposal were such that it would not arouse any objection. It amounted to a conciliatory invitation which was to precede a broad and pacific gesture, the significance of which made it the most important in the whole long Far Eastern conflict: a representative of the People's Republic of China was invited to come and sit down with us to discuss the cessation of hostilities in the Formosa Straits. No shorter, surer or quicker way could be found of putting an end to a dangerous situation which threatens world peace and may lead us to a new war with all its accompanying horrors.

46. The State I represent recognizes the Government of the Republic of China and maintains diplomatic relations with it. There can be no doubt concerning the Brazilian Government's stand in the conflict between the two Chinas. However, we do not shut our eyes to the

cette manœuvre précipitée l'intention de renverser les rôles, de troubler l'ordre de nos travaux et de brouiller nos efforts de paix en Extrême-Orient.

42. Je suis obligé de constater maintenant, et je le fais avec regret, que la délégation du Brésil avait raison lorsqu'elle s'est ainsi exprimée à la dernière séance du Conseil. C'est donc avec déception, mais sans surprise, que nous avons pris connaissance de la réponse négative du Premier Ministre de la République populaire de Chine à l'invitation qui lui a été adressée par le Conseil, ainsi que du ton de cette réponse.

43. On relève dans le document [S/3358] qui contient cette réponse, reflet de la passion soulevée par la lutte même à laquelle nous cherchons à mettre fin, des déclarations inconvenantes et contradictoires que nous ne devons pas passer sous silence. En les examinant, cependant, nous ne nous laisserons pas égarer par des sentiments injustifiables; nous ne nous écarterons pas non plus de la modération nécessaire aux négociations diplomatiques et qui nous est imposée par la dignité de nos fonctions. Le seul propos qui inspire la délégation du Brésil est celui de contribuer, dans la mesure de ses possibilités, à une solution capable de faire diminuer la grave tension en Extrême-Orient. Nos paroles ici sont dictées par le seul désir de rétablir la paix et d'écarter la menace d'un nouveau conflit mondial.

44. Le Premier Ministre du Gouvernement de Pékin nous a répondu que son gouvernement était « désireux d'atténuer la tension en Extrême-Orient, de faire disparaître la menace dirigée contre la sécurité de la Chine » et de mettre fin à ce qu'il appelle « l'agression des États-Unis ». Cependant, le chemin qu'il a choisi pour atteindre ses objectifs n'est pas le nôtre, mais celui de l'Union soviétique. Il se rallie, « sans réserve », au projet de résolution de l'Union soviétique et rejette du même coup la proposition de la Nouvelle-Zélande. Or, cette proposition visait à la cessation des hostilités dans le détroit de Formose, ce qui aurait atténué la tension en Extrême-Orient, pour employer l'expression même du ministre Chou En-lai.

45. Accuser les Nations Unies de chercher à intervenir dans les affaires intérieures de la Chine, ce serait défigurer une initiative limitée à un effort tendant à soulager la tension internationale. Nous étions convaincus que cette proposition, par sa portée et par sa teneur morale, ne donnerait lieu à aucune objection. Il s'agissait d'une invitation conciliatoire qui devait précéder un geste large et pacificateur, le plus significatif, par sa portée même, dans toute la longue crise d'Extrême-Orient: on invitait un représentant de la République populaire de Chine à venir s'asseoir parmi nous afin de discuter la cessation des hostilités dans le détroit de Formose. Aucun autre chemin plus court, plus sûr ou plus rapide, ne pourrait être trouvé pour mettre fin à une situation dangereuse qui menace la paix mondiale et peut nous conduire à une nouvelle guerre, avec tout son cortège d'horreurs.

46. Je représente ici un État qui reconnaît le Gouvernement de la République de Chine, avec lequel il maintient des relations diplomatiques. Aucun doute ne peut subsister sur la position du Gouvernement brésilien dans le conflit qui oppose les deux Chines, mais cependant,

hard political realities of the situation. We are faced with a regime which dominates the whole Chinese mainland, and thus the enduring hostility between the two Governments now threatens to disrupt the unstable balance between the two worlds and to throw us into a monstrous war.

47. In order to prevent such a disaster, though we are leaving it to time and to the natural course of political events to bring a final solution to these basic conflicts, we are now searching for a compromise solution which at the worst would not tend to exacerbate them. If Communist China and Nationalist China accepted this solution, both would be assured that they would not be threatened by armed attack in the future. Neither side would be able to use armed force to attain its ends. The door would be left open for political negotiation to reach final agreement.

48. Past experience should encourage us to follow this course. In Indonesia, in Palestine, particularly in Greece and Kashmir, and in other parts of the world, the United Nations has been able by its efforts and decisions to achieve an armistice as a first step towards the restoration of peace. This is our task. We must not widen the chasm but must bridge it as often as we can, however deep it may seem.

49. At any rate we must not delude ourselves. The situation in the Far East is unquestionably serious. Once again in this tormented century the threat of war hangs over the world. We must therefore make a new effort to maintain peace and security in international relations, and we are already fully aware of our responsibilities.

50. Throughout the hard tests to which it has been put since its creation the United Nations has maintained its moral authority and its integrity of principle. It is to the United Nations that mankind looks with hope in hours of stress. Through its inspiration and by virtue of the principles of the Charter, partial conflicts have been contained before they became general.

51. These past experiences should inspire us to make new and brave attempts. The dividing line which separates us from Communist China has now been established along a determined longitude. This is a line which cannot be broken. Wars are all the more tragic when caused by false stands, misunderstandings and ambiguity. False stands, misunderstandings, miscalculations and ambiguity led to the wars of 1914 and 1939, to mention this century alone. The peoples paid with their lives for the mistakes of tyrants.

52. We are faced with a situation which requires determination and caution. The New Zealand representative's views have lost none of their force, and we are still prepared to support them. In view of the situation created by the People's Republic of China, the members of the

nous ne fermons pas les yeux sur la dure réalité politique: de l'autre côté, se trouve un régime qui domine toute la Chine continentale et, de ce fait, l'hostilité permanente entre les deux gouvernements menace de rompre, en ce moment, l'équilibre instable des deux mondes et de nous précipiter dans une lutte aux proportions monstrueuses.

47. C'est pour éviter ce désastre, tout en laissant au temps et à l'évolution naturelle des phénomènes politiques le dénouement final de différends aussi profonds, que nous cherchons maintenant une solution de compromis dont la conséquence immédiate, dans la pire des hypothèses, serait de ne point les aggraver. Si la Chine communiste et la Chine nationaliste ne faisaient pas d'opposition à cette solution, l'une et l'autre auraient, dorénavant, la garantie de ne point se trouver sous la menace d'attaques armées. Ni l'une ni l'autre ne seront plus en mesure d'employer la force militaire pour atteindre leurs objectifs. Les portes des négociations politiques resteront ouvertes pour des accords définitifs.

48. L'exemple du passé est de nature à nous encourager à suivre cette voie. En Indonésie, en Palestine, et tout spécialement en Grèce et au Cachemire, ainsi qu'en d'autres points du globe, les Nations Unies sont parvenues, par leurs efforts et leurs décisions, à une suspension d'armes comme mesure préliminaire au rétablissement de la paix. Telle est notre mission. Nous ne devons pas creuser plus profondément le fossé mais, aussi souvent que possible, jeter des ponts, même sur les abîmes.

49. De toute façon, nous ne devons pas nous faire d'illusions. La situation en Extrême-Orient a une gravité incontestable. Encore une fois, dans ce siècle tourmenté, l'ombre de la guerre pèse sur le monde. Nous sommes ainsi appelés à faire une nouvelle tentative pour maintenir la paix et la sécurité dans les relations entre les peuples, et nous avons déjà bien pris la mesure de nos responsabilités.

50. Au cours des rudes épreuves qui se sont succédé depuis sa fondation, l'Organisation des Nations Unies a su garder intactes son autorité morale et l'intégrité de ses principes. C'est ici que, dans les heures de tempête, prennent refuge les espérances du monde. Sous son inspiration et à la lumière des principes inscrits dans la Charte, des conflits partiels ont été circonscrits avant qu'ils ne se généralisent.

51. Ces antécédents devraient nous pousser à de nouvelles et courageuses entreprises. Les frontières qui nous séparent de la Chine communiste ont, dès maintenant, un méridien sûr et certain. Il y a une ligne qui ne peut pas être rompue. Les guerres sont bien plus tragiques lorsqu'elles sont le résultat de fausses positions, de malentendus ou d'équivoques. Or, de fausses positions, de malentendus, de mauvais calculs et d'équivoques sont nées les guerres de 1914 et de 1939, pour ne parler que de ce siècle. Les peuples ont alors payé de leur sang l'erreur des tyrans.

52. Nous sommes devant une situation qui exige de notre part une ferme prudence. Les idées exprimées par le représentant de la Nouvelle-Zélande n'ont rien perdu de leur valeur et nous sommes toujours prêts à leur donner notre appui. Les membres du Conseil, étant

Council will certainly continue to consult together in order to take the measures required by the circumstances.

53. The free world has only one goal, and that is peace. No aggressive act will come from it. The United States has only one goal, and that is peace. The United Nations has only one goal, and that is peace.

54. Mr. TSIANG (China): I marvel at the mildness of the statement made by the representative of New Zealand. I single out his statement for comment because he has taken the lead in this matter and has in fact set the tone of this debate. Hitherto I have been under the impression that New Zealanders can call a spade a spade. The representative of New Zealand has tried to lead this Security Council out of the world of hard facts. He has tried to lead us to escape into the soft atmosphere of *Alice in Wonderland*.

55. The reply of the Soviet puppets of Peking to this Council has nothing in common with the noble traditions of the Chinese people or with the high ideals of the United Nations. It is brutal in substance and barbarous in language. It is an insult to the Security Council. I believe it should be expurgated from the records of the United Nations.

56. During the two weeks which have elapsed since we last met, my Government has withdrawn its garrison from some of these off-shore islands, namely, the Tachens. What is the result? The result is this: Peking threatens to use the Tachens for the military invasion and conquest of Taiwan. Appetite grows with eating. It should be clear to the peoples of the free world that in the face of the aggression of international communism, retreat only invites further aggression. I urge the Security Council again today as I did on 31 January [690th meeting] to muster enough courage to face the basic and monstrous fact of the aggression of international communism in the Far East.

57. Mr. HOPPENOT (France) (*translated from French*): The French delegation has noted with regret the refusal of the Government of the People's Republic of China to send a representative to take part in the Security Council's discussions on the situation in the Strait of Formosa. Our invitation was extended unconditionally and in entire good faith. Its acceptance by the Peking Government would have implied no renunciation, whether explicit or tacit, of either its legal or political position. The Security Council, being rightly concerned over the threat which the situation prevailing in that area of the world might constitute to international peace and security, had felt that that situation could not be usefully examined without the participation of all the parties most interested in its peaceful settlement. We were not summoning the Peking Government before our tribunal, but trying to secure its participation in the joint effort to find the most effective means of putting an end to a dangerous tension, an effort in which the first step would have been the suspension of hostilities on both sides of the Strait. In the calmer atmosphere thus established, the way would have been open to seek an arrangement more lasting and more satisfactory to all.

donné les circonstances créées par la République populaire de Chine, continueront certainement à se consulter afin de prendre les mesures qu'imposera la situation.

53. Le monde libre n'a d'autre but que la paix. Aucune initiative d'agression ne partira de lui. Les États-Unis n'ont d'autre but que la paix. Les Nations Unies n'ont d'autre but que la paix.

54. M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): J'admire le ton suave de la déclaration du représentant de la Nouvelle-Zélande. Si mes remarques portent tout spécialement sur la déclaration de ce représentant, c'est qu'en l'occurrence il a pris l'initiative et donné le ton au débat. Je pensais jusqu'ici qu'un Néo-Zélandais appelait un chat un chat. Or, le représentant de la Nouvelle-Zélande s'est efforcé de mener le Conseil de sécurité hors du monde des dures réalités. Il a essayé de nous y faire échapper et de nous introduire dans l'atmosphère suave d'*Alice au pays des merveilles*.

55. La réponse que les fantoches soviétiques de Pékin ont donnée au Conseil n'a rien de commun avec les nobles traditions du peuple chinois, ni avec les idéaux élevés des Nations Unies. Elle exprime en termes barbares un refus brutal. Elle constitue une insulte au Conseil de sécurité. J'estime qu'elle ne devrait pas figurer dans les documents officiels de l'Organisation des Nations Unies.

56. Deux semaines se sont écoulées depuis notre dernière séance. Depuis lors, mon gouvernement a retiré sa garnison de certaines îles voisines du littoral, les Tachen. Quel en a été le résultat? Pékin menace de se servir des Tachen pour envahir Taiwan et en faire la conquête par les armes. L'appétit vient en mangeant. Les peuples du monde libre devraient comprendre que, devant l'agression du communisme international, toute retraite est une invitation à une nouvelle agression. Comme je l'ai fait déjà le 31 janvier [690^e séance], je conjure le Conseil de sécurité d'avoir le courage de regarder en face ce fait capital, ce fait monstrueux de l'agression du communisme international en Extrême-Orient.

57. M. HOPPENOT (France): C'est avec regret que la délégation française a pris acte du refus du Gouvernement de la République populaire de Chine d'envoyer un représentant pour participer aux débats du Conseil de sécurité sur la situation dans le détroit de Formose. Notre invitation était faite en toute bonne foi. Elle n'était assortie de notre part d'aucune condition. Son acceptation n'impliquait pour le Gouvernement de Pékin aucune renonciation, expresse ou tacite, à ses positions juridiques ou politiques. Préoccupé, à juste titre, de la menace que la situation existant dans cette région du monde pouvait faire peser sur la paix et sur la sécurité internationales, le Conseil de sécurité avait estimé qu'elle ne pouvait être examinée utilement qu'avec la participation de tous ceux qui sont le plus intéressés à son dénouement pacifique. Il ne s'agissait pas de traduire le Gouvernement de Pékin à notre barre, mais de l'associer à la recherche commune des moyens les plus propres à mettre fin à une tension dangereuse, recherche dont la première étape aurait été la suspension des hostilités de part et d'autre du détroit. Dans l'atmosphère rassérénée ainsi créée, la voie aurait été ouverte à la poursuite d'un arrangement plus durable et plus satisfaisant pour tous.

58. The Peking Government has, in our opinion, erroneously come to the conclusion that by giving such co-operation it would undermine the principles which it upholds. It has disappointed some of us, and perhaps some of its friends as well. Furthermore not only did the Peking Government wish to change the agenda of the discussions to which it had been invited; it insisted that it would take part in them only from the actual seat occupied by the representative of the Republic of China. That demand is in itself absurd, for to accept it would remove all justification and all meaning both from the discussions and from our invitation.

59. While it is not for the Security Council to pass judgment on this attitude or to appraise the reasons for it, we cannot help expressing our regret that our intentions should have been misunderstood and our sincere offer rejected. Nor is it for us to give up the task which we had taken upon ourselves in the exercise of the responsibilities which the Charter places on the Security Council. Because the situation existing in the area near the China coast constitutes a danger to world peace, the Security Council has no right to remove its interest from that situation. It must keep a close watch on the development of the situation and, through its moral authority, encourage any efforts which may be made to prevent the situation from becoming more serious and to steer it towards an atmosphere of conciliation and relief from tension.

60. We are therefore gratified by the recent evacuation of the Tachen Islands, which has eliminated a dangerous source of friction. The conditions under which this operation was carried out are encouraging. Both parties acted prudently and reasonably, and this example should not be ignored.

61. Our chief aim should still be the termination of hostilities as a preliminary to consolidating the peace. As the New Zealand representative has said, it is the common duty of the United Nations and of all Governments concerned to pursue that aim by the most appropriate means.

62. The representative of New Zealand has reminded us that this aim can be achieved in more than one way. The Charter procedure does not exclude diplomatic action. The two must, on the contrary, complement and support each other. If the free play of the one is prevented by a temporary obstacle, the function of the other is to try to circumvent that obstacle.

63. Our public discussions, with all their temptations to indulge in propaganda, do not always provide the best setting for a useful consideration of problems. It has been past experience that discreeter methods have proved more effective. There are situations which traditional diplomacy is better equipped to deal with than we are. Its results require final United Nations sanction, but we must do nothing which might make the task of those engaged in it more difficult. The time demands prudence and patience, and these must guide all our steps in the persevering search for peace.

64. Mr. LODGE (United States of America): When the Security Council decided at its last meeting to consider the New Zealand proposal for a cessation of hostilities in

58. Le Gouvernement de Pékin a cru, à tort selon nous, qu'en se prêtant à cette collaboration il affaiblirait les principes sur lesquels il s'appuie. Il a déçu l'attente d'un certain nombre d'entre nous, et peut-être aussi celle de ses amis. Bien plus, il n'a pas voulu seulement changer le plan des débats auxquels il était invité, il a prétendu n'y prendre part qu'à la place même occupée par le représentant de la République de Chine. Cette exigence est, en soi, absurde, puisque son acceptation ôterait toute raison d'être et tout sens aux débats ouverts et à notre invitation.

59. S'il n'appartient pas au Conseil de sécurité de juger cette attitude ni d'en apprécier les raisons, nous ne pouvons qu'exprimer notre regret d'avoir vu nos intentions méconnues et notre offre sincère rejetée. Il ne nous appartient pas davantage d'abandonner la mission que nous nous étions assignée dans l'exercice des responsabilités que la Charte confère au Conseil de sécurité. Dans la mesure où elle constitue un danger pour la paix du monde, le Conseil de sécurité n'a pas le droit de se désintéresser de la situation existant dans la région avoisinant les côtes de Chine. Il doit en suivre avec vigilance le développement et encourager de son autorité morale tous les efforts qui seront faits pour empêcher que cette situation ne s'aggrave, pour favoriser son évolution vers un climat de détente et de conciliation.

60. C'est à ce titre que nous saluons avec satisfaction la récente évacuation des îles Tachen par laquelle un dangereux point de friction a été éliminé. Les conditions dans lesquelles cette opération s'est effectuée sont encourageantes. De part et d'autre, il a été fait preuve de prudence et de raison. L'exemple ne doit pas en être perdu.

61. La cessation des hostilités, prélude à la consolidation de la paix, doit demeurer notre premier objectif, et sa poursuite, par les moyens les plus appropriés, est, comme l'a rappelé le représentant de la Nouvelle-Zélande, le devoir commun aux Nations Unies et à tous les gouvernements intéressés.

62. Il y a, comme l'a dit encore le représentant de la Nouvelle-Zélande, plus d'un moyen pour atteindre cet objectif. Les procédures de la Charte n'excluent pas les démarches de la diplomatie. Elles doivent, bien au contraire, se compléter et s'appuyer mutuellement. Si un obstacle momentané s'oppose au libre jeu des unes, le rôle des autres est de s'efforcer de le tourner.

63. Nos débats publics, avec toutes les tentations de propagande qu'ils offrent, ne constituent pas toujours le cadre le meilleur pour un examen utile des problèmes. L'expérience a été faite, dans le passé, que des méthodes plus discrètes se révélaient plus efficaces. Il est des situations que la diplomatie traditionnelle est mieux armée que nous pour aborder. Si les résultats qu'elle obtiendra relèvent, en dernier ressort, de la sanction des Nations Unies, nous ne devons rien faire qui puisse rendre plus difficile la tâche de ceux qui s'y emploieront. L'heure est à la prudence et à la patience; elles doivent guider tous nos pas dans la recherche persévérante de la paix.

64. M. LODGE (États-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Lorsque le Conseil de sécurité a décidé, à sa dernière séance, d'examiner la proposition néo-zélandaise

the area of the offshore islands, it was clear that the great majority of members recognized the need for dealing with a specific situation which was such a danger to international peace and security. Consistently with the moderation of his proposal, the New Zealand representative urged that the Chinese Communist regime should be invited to send a representative to be present during the discussion of this item by the Council. This tended to emphasize the seriousness of New Zealand's purpose in bringing this matter before us.

65. Now, the Chinese Communists have declined. The United States shares the disappointment of the free world because of this action. It is bound to hamper the achievement of a cessation of hostilities in the area. The rejection of the invitation by the Chinese Communist regime is not only rude; it also wilfully distorts the meaning and purpose of the New Zealand item. Its allegations of aggressive and interventionist action by the United States are, to put it mildly, contrary to fact. Even the least optimistic of us was entitled to expect something better in the way of response from Peking. Once again, the Chinese Communists show their contempt for the principles and the authority of the United Nations.

66. The United States supports the initiative of the representative of New Zealand because we sincerely desire to eliminate a situation which clearly endangers international peace and security. We are convinced that the Security Council must continue to seek the objective proposed at our last meeting by the representative of New Zealand. The importance of stopping the fighting is as great as it ever was, regardless of Communist vituperation. We shall continue our consultations with the members of the Council in an effort to bring about a cessation of hostilities. Until those are completed, therefore, we can adjourn this meeting, subject to the call of the President.

67. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to understand more clearly what the Security Council proposes to do. Does it propose to adjourn this meeting until 3 p.m., or are we going to continue now? I am prepared to continue, of course, if that is the wish of the members of the Council.

68. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): If the representative of the Soviet Union wishes to continue, he may do so.

69. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The Security Council has heard statements by the representatives of a number of countries. They have all in different ways expressed their dissatisfaction with the reply of the Government of the People's Republic of China to the Security Council's invitation to take part in the discussion of the agenda item proposed by New Zealand.

70. Yet it is difficult to take these expressions of dissatisfaction and even of regret seriously, since hardly any one

tendant à la cessation des hostilités dans la région des îles voisines du littoral, il était évident que la grande majorité des membres reconnaissaient la nécessité de s'occuper d'une situation si dangereuse pour la paix et la sécurité internationales. Modéré dans sa demande comme dans sa proposition, le représentant de la Nouvelle-Zélande a demandé que le régime communiste chinois soit invité à envoyer un représentant qui serait présent au débat que le Conseil consacrerait à cette question. Cette demande tendait à marquer la sincérité des intentions qu'avait la Nouvelle-Zélande en saisissant le Conseil de cette affaire.

65. Mais voici que les communistes chinois ont décliné l'invitation. Les États-Unis partagent la déception que le rejet de cette invitation cause au monde libre. La réponse communiste ne peut que rendre plus difficile une cessation des hostilités dans la région. Le refus opposé par le régime communiste chinois n'est pas seulement blessant; il dénature délibérément le sens et la portée de la question proposée par la Nouvelle-Zélande. Les allégations qu'il contient touchant des actes d'agression ou d'interventionnisme de la part des États-Unis sont, pour user d'un euphémisme, contraires à la réalité. Même le moins optimiste d'entre nous pouvait légitimement s'attendre à une meilleure réponse de Pékin. Une fois de plus, les communistes chinois marquent leur mépris pour les principes et l'autorité des Nations Unies.

66. Les États-Unis approuvent l'initiative du représentant de la Nouvelle-Zélande, parce qu'ils ont le désir sincère de voir cesser une situation qui constitue une menace évidente pour la paix et la sécurité internationales. Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité doit continuer dans la voie que le représentant de la Nouvelle-Zélande lui a tracée à sa dernière séance. En dépit des invectives communistes, il importe, aujourd'hui autant que jamais, d'arrêter les combats. Nous continuerons donc à nous concerter avec les membres du Conseil en vue d'une cessation des hostilités. Dans ces conditions, le Conseil peut, sous réserve d'une convocation présidentielle, ajourner la séance jusqu'à ce que nous ayons terminé nos consultations.

67. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): J'aimerais savoir quelles sont les intentions du Conseil de sécurité: le Conseil désire-t-il suspendre la séance pour la reprendre à 15 heures, ou bien allons-nous poursuivre la séance? Je suis prêt, pour ma part, à rester, si tel est le désir des membres du Conseil de sécurité.

68. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): Si le représentant de l'Union soviétique désire intervenir maintenant, il peut le faire.

69. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Le Conseil de sécurité a entendu les représentants d'un certain nombre de pays. Tous ces représentants ont exprimé, sous une forme ou sous une autre, leur mécontentement devant la réponse donnée par le Gouvernement de la République populaire de Chine à la communication du Conseil de sécurité qui l'invitait à prendre part à l'examen du point inscrit à l'ordre du jour sur l'initiative de la Nouvelle-Zélande.

70. Cependant, il est difficile de prendre au sérieux ces expressions de mécontentement et même de regret,

of the speakers actually expected to receive a favourable reply from the Government of the People's Republic of China to the invitation sent to it. This is apparent, for example, from the United Press report of 3 February, that the reply of the People's Republic of China was not altogether unexpected.

71. Let us consider the circumstances in which the Security Council decided to issue the invitation and the reason why a representative of the People's Republic of China was invited.

72. As everyone is aware, the Security Council at its last meeting included two items in its agenda: first, the item proposed by New Zealand—"Question of hostilities in the area of certain islands off the coast of the mainland of China"—and second, the item proposed by the Soviet Union—"Acts of aggression by the United States of America against the People's Republic of China in the area of Taiwan (Formosa) and other islands of China". The majority of the Security Council decided to examine the New Zealand proposal first, although that decision clearly failed to take full account of the complexity of the situation in the Far East.

73. We have already pointed out that the New Zealand proposal to consider the question of hostilities in the area of certain islands off the coast of the mainland of China, bypasses the basic causes of the tension which has arisen in the Far East. It is characteristic that the representatives who have spoken today also recognized the existence of a threat to the peace in the Far East, but that not one of them referred to the causes which are producing that threat. Yet, the situation which has arisen there is due to the fact that the United States with the help of Chiang Kai-shek, seized the Chinese island of Taiwan, the Pescadores and certain other Chinese islands some years ago and are holding them by force.

74. We have also pointed out that the request for a cease-fire in the area of the Chinese coastal islands is really nothing but a manoeuvre designed to compel the People's Republic of China to renounce its sovereign rights to what is Chinese national territory, Taiwan and the Pescadores, and to confirm the illegal seizure of those islands by the United States. In these circumstances, discussion of the New Zealand item is futile, it could not and cannot lead to a solution of the problem before the Security Council, the problem of removing the causes of tension in the Far East and averting the threat of war in that area.

75. The reply of the Government of the People's Republic of China fully confirms this appraisal of the situation. The reply contains the following statement [S/3358]:

"The United States aggression against China's territory of Taiwan has all along been the source of tension in the Far East. Recently, after it concluded the so-called 'Mutual Security Treaty' with the traitorous

car, en réalité, il est très peu probable qu'aucun de ces orateurs se soit attendu à une acceptation de la part du Gouvernement de la République populaire de Chine. Je n'en veux d'autre preuve, à cet égard, que le communiqué de l'agence United Press qui annonçait, dès le 3 février, que la réponse de la République populaire de Chine n'était pas tout à fait inattendue.

71. En effet, examinons dans quelles circonstances le Conseil de sécurité a adopté la décision relative à l'invitation et dans quelles intentions le représentant de la République populaire de Chine a été invité.

72. On sait qu'à sa dernière séance le Conseil de sécurité a inscrit à son ordre du jour les deux points suivants: d'une part, la question proposée par la Nouvelle-Zélande et intitulée «Question des hostilités dans la région de certaines îles situées au large de la Chine continentale», d'autre part, la question proposée par l'Union soviétique et intitulée: «Question des actes d'agression commis par les États-Unis d'Amérique contre la République populaire de Chine dans la région de Taïwan (Formose) et d'autres îles de la Chine». La majorité des membres du Conseil de sécurité a décidé d'examiner en premier lieu la question proposée par la Nouvelle-Zélande, bien que cette décision ne tînt évidemment pas compte de toute la complexité de la situation qui règne en Extrême-Orient.

73. Nous avons déjà signalé que la proposition de la Nouvelle-Zélande tendant à examiner la question des hostilités dans la région de certaines îles situées au large de la Chine continentale laisse de côté les causes fondamentales qui ont provoqué une situation tendue en Extrême-Orient. Aujourd'hui encore — le fait est caractéristique — les représentants qui ont pris la parole ont reconnu que la paix était menacée en Extrême-Orient, mais aucun d'entre eux n'a mentionné les causes qui ont provoqué ce danger. La cause de cette situation tendue, c'est que les États-Unis, avec l'aide de Tchang Kaï-chek, se sont emparés, il y a quelques années, de l'île chinoise de Taïwan, des Pescadores et de certaines autres îles chinoises, pour s'y maintenir par la force.

74. Nous avons déjà dit également que la demande de cessation des hostilités dans la région de certaines îles situées au large de la Chine continentale n'est en réalité qu'une manoeuvre dont l'objet est de forcer la République populaire de Chine à renoncer à ses droits souverains sur un territoire chinois, l'île de Taïwan et les îles Pescadores, et de consolider la saisie illégale de ces îles par les États-Unis. Dans ces conditions, l'examen du point proposé par la Nouvelle-Zélande est inutile; il n'a pu ni ne pourra contribuer à la solution du problème dont est saisi le Conseil de sécurité, à savoir la suppression des causes de la tension en Extrême-Orient, l'élimination du danger de guerre qui existe dans cette région.

75. La réponse du Gouvernement de la République populaire de Chine confirme pleinement cette façon de voir. Il est dit dans cette réponse [S/3358]:

«L'agression des États-Unis d'Amérique contre le territoire chinois de Taïwan a été continuellement la cause de la tension qui règne en Extrême-Orient. Récemment, après avoir conclu avec la clique de

Chiang Kai-shek clique, the United States dispatched additional large units of naval and air forces to the area of Taiwan and the Taiwan Straits and openly made war threats and war provocations against the Chinese people in preparation for an extension of aggression against China, thereby further aggravating the tension in the Far East."

76. It is not surprising that in these circumstances the Government of the People's Republic of China has interpreted the New Zealand proposal for the consideration by the Security Council of the question of hostilities in the area of certain islands of China as a flagrant intervention in the internal affairs of China and as an attempt to cover up the acts of aggression by the United States against China. This proposal is at the same time a violation of the fundamental principles of the United Nations Charter.

77. The Chinese people's exercise of their own sovereign right in liberating their own territory is entirely a matter of China's internal affairs; it has never caused international tension and cannot threaten international peace and security.

78. The real source of tension in the Far East, as we have pointed out before, and the reason for the emergence of a threat to international peace in this area is United States intervention in the internal affairs of China. This is why the Soviet delegation has been stressing from the first that the Security Council must examine as a matter of urgency the draft resolution [S/3355], submitted by the Soviet Union which provides that the United States Government should take steps to put an end to its acts of aggression and to intervention in the internal affairs of China. This proposal is warmly supported by the Government of the People's Republic of China, as can be seen from its reply.

79. The Soviet draft resolution is also designed to obtain an immediate cease-fire, since it stipulates that no military action should be permitted in the Taiwan area by either side, so that the evacuation from the islands in this area of all armed forces not controlled by the People's Republic of China may be facilitated.

80. There is a basic difference between this Soviet proposal and the New Zealand proposal for a cease-fire on the islands off the coast of China. The authors of the New Zealand proposal are endeavouring to maintain the present unsatisfactory situation in the area of Taiwan and the coastal islands, and do not intend to remove the causes of the tension existing in this area. On the contrary, they are trying to cover up those causes. The Soviet delegation, on the other hand, by proposing that no military action should be permitted in the Taiwan area by either side, deals with the question not only of a cease-fire but also of removing the causes of the dangerous tension in international relations in the Far East, in other words,

traîtres de Tchang Kai-shek le prétendu traité de sécurité mutuelle, les États-Unis d'Amérique ont envoyé de nouvelles unités navales et aériennes importantes dans la région de Taïwan et du détroit de Taïwan et ils ont eu ouvertement recours à des menaces de guerre et à des provocations belliqueuses contre le peuple chinois, se préparant ainsi à étendre l'agression contre la Chine et aggravant ainsi la tension qui règne en Extrême-Orient.»

76. Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner que le Gouvernement de la République populaire de Chine ait considéré la proposition de la Nouvelle-Zélande tendant à l'examen par le Conseil de sécurité de la question des hostilités dans la région de certaines îles chinoises comme une ingérence flagrante dans les affaires intérieures de la Chine et comme une tentative pour masquer les actes agressifs dont les États-Unis se sont rendus coupables envers la Chine. Cette proposition constitue également une violation des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

77. L'exercice par le peuple chinois de ses droits souverains en vue de la libération de son territoire national, c'est là une question qui relève entièrement des affaires intérieures de la Chine, qui n'a jamais provoqué aucune tension internationale et qui ne saurait mettre en péril la paix ni la sécurité internationales.

78. Comme nous l'avons déjà dit, la véritable cause de la tension qui existe en Extrême-Orient, le facteur qui a provoqué la menace contre la paix internationale dans cette région, c'est l'ingérence des États-Unis dans les affaires intérieures de la Chine. C'est précisément pour cette raison que, dès le début, la délégation de l'Union soviétique a insisté sur la nécessité, pour le Conseil de sécurité, d'examiner d'urgence le projet de résolution présenté par l'Union soviétique [S/3355], lequel prévoit que le Gouvernement des États-Unis doit prendre des mesures pour mettre fin à ses actes agressifs et cesser toute ingérence dans les affaires intérieures de la Chine. Ainsi qu'il ressort de la réponse du Gouvernement de la République populaire de Chine, ce gouvernement donne tout son appui à cette proposition de l'Union soviétique.

79. Le projet de résolution de l'Union soviétique vise également une cessation des hostilités immédiate; il prévoit qu'un appel sera lancé afin qu'aucune des parties n'entreprenne des opérations militaires dans la région de Taïwan, le tout à l'effet d'obtenir l'évacuation des îles situées dans cette zone par toutes les forces armées qui ne relèvent pas de la République populaire de Chine.

80. Il y a une différence fondamentale entre cette proposition soviétique et la proposition néo-zélandaise relative à la cessation des hostilités dans les îles voisines du littoral de la Chine. Les auteurs de la proposition néo-zélandaise cherchent à maintenir la présente situation peu satisfaisante dans la région de Taïwan et des îles voisines des côtes; ils ne cherchent pas à supprimer les causes qui ont provoqué la tension actuelle dans cette région. Bien au contraire, ils cherchent à dissimuler ces causes. En revanche, la délégation de l'Union soviétique, en proposant de lancer un appel pour qu'aucune des parties n'entreprenne d'opérations militaires dans la région de Taïwan, préconise non seulement la cessation

of putting an end to United States intervention in the internal affairs of China.

81. What in fact is behind the New Zealand proposal for a cease-fire in the area of Taiwan? This is not difficult to see, if we consider the statements by such authoritative persons as the President of the United States whose message to Congress of 24 January made it perfectly clear that the United States wishes to perpetuate the separation of Taiwan and the Pescadores from the People's Republic of China and is disguising this purpose as an act of peace, allegedly designed to relax the tension in this area and to bring about a cease-fire there.

82. Was it not for these purposes that the United States brought into this area not only its Seventh Fleet but also a number of other powerful units of its armed forces, the number of which is daily increasing? It is scarcely possible seriously to assert that the United States is sincerely seeking a relaxation of tension in this area, when at the same time it is constantly increasing its armed forces there. Surely it is obvious that the propaganda campaign for a cease-fire in this area is necessary to the United States only for the purpose of concealing its aggressive schemes to seize territories in this area which from time immemorial have belonged to China. What is inadmissible, however, are the attempts of certain representatives in the Security Council to bring the United Nations into this propaganda campaign and make its name and flag available for covering up United States acts of aggression in this area.

83. It is not surprising that on 27 January, a British Foreign Office spokesman declared that if the Peking Government was prepared to cease hostilities on such a basis—the renunciation by the People's Republic of China of the national Chinese territories of Taiwan and the Pescadores—the United Kingdom would support the claims of the People's Republic of China to the coastal islands of the Tachens, Matsu and Quemoy, islands which have belonged to China for centuries.

84. Surely this statement shows that all this propaganda campaign for a "cease-fire in the Formosa Straits" has nothing whatever to do with the restoration of peace in the Far East and is designed merely to conceal flagrant intervention in the affairs of China, and to veil the demand that the People's Republic of China should renounce its sovereign rights to Taiwan and other Chinese territories. The actions of the United States, however, completely expose the deceitful nature of their "pacific proposals", which in fact give not the slightest indication of any desire to settle the dangerous situation that has arisen in the Far East.

85. The Soviet proposal that no military action should be permitted in the Taiwan area, a proposal designed to secure the immediate relaxation of the dangerous tension that has arisen in the Far East, is becoming more and

des hostilités, mais encore la suppression des causes qui ont donné lieu à la présente situation tendue et dangereuse en Extrême-Orient, c'est-à-dire l'élimination de l'ingérence des États-Unis dans les affaires intérieures de la Chine.

81. Au fait, que se cache-t-il derrière la proposition de la Nouvelle-Zélande tendant à faire cesser les hostilités dans la région de Taïwan? Il n'est pas difficile de le voir, lorsqu'on examine les déclarations de personnalités aussi importantes que le Président des États-Unis qui, dans son message au Congrès en date du 24 janvier dernier, a intimé que les États-Unis désiraient maintenir Taïwan et les îles Pescadores en dehors de la République populaire de Chine, tout en prétendant qu'il s'agit d'une mesure pacifique propre à atténuer la tension dans cette région et à mettre fin aux hostilités dans cette région.

82. N'est-ce pas dans cette intention que les États-Unis ont envoyé dans cette région non seulement leur VII^e escadre, mais encore une série d'autres unités importantes de leurs forces armées, dont le nombre ne cesse de s'accroître? Peut-on dire sérieusement que les États-Unis s'efforcent sincèrement d'atténuer la tension dans cette région, alors qu'ils ne cessent d'y augmenter leurs forces armées? N'est-il pas évident que les États-Unis n'ont recours à ce motif de propagande qu'est la cessation des hostilités dans cette région que pour mieux dissimuler leurs desseins agressifs et leur volonté de s'emparer, dans cette zone, de territoires foncièrement chinois? En tout cas, on ne peut admettre que certains membres au Conseil veuillent faire participer l'Organisation des Nations Unies à cette campagne de propagande afin de couvrir, du nom et du drapeau de l'Organisation, les actes agressifs commis par les États-Unis dans cette région.

83. Il n'est pas étonnant que, le 27 janvier dernier, un représentant du Ministère des affaires étrangères du Royaume-Uni ait déclaré que si le Gouvernement de Pékin était prêt à cesser les actes de guerre sur cette base — il s'agit de la renonciation de la République populaire de Chine au territoire national chinois de Taïwan et des îles Pescadores — le Royaume-Uni appuierait les revendications de la République populaire de Chine en ce qui concerne les îles Tachen, Matsu et Quemoy situées au large de la Chine, c'est-à-dire des îles foncièrement chinoises.

84. Cette déclaration ne montre-t-elle pas que toute la campagne de propagande relative à la « cessation des hostilités dans le détroit de Formose » n'a rien de commun avec le rétablissement de la paix en Extrême-Orient et qu'elle a uniquement pour but de masquer une ingérence flagrante dans les affaires de la Chine, de voiler le fait que l'on exige de la République populaire de Chine une renonciation à ses droits souverains sur Taïwan et sur d'autres territoires chinois? Or, les actions des États-Unis montrent clairement le caractère mensonger de leurs « propositions pacifiques », dans lesquelles on ne trouve, en réalité, aucune trace d'un désir de régler la situation dangereuse qui s'est créée en Extrême-Orient.

85. La proposition de l'Union soviétique, tendant à interdire les opérations militaires dans la région de Taïwan et à amener une détente immédiate de la situation dangereuse qui s'est créée en Extrême-Orient, prend une

more significant as the United States continues its acts of aggression against the People's Republic of China.

86. In this connexion it is impossible to ignore further acts of military provocation against China by the United States armed forces in the Far East. It is common knowledge that a large-scale military operation involving the transfer of Chiang Kai-shek armed forces from the Tachen Islands to other Chinese islands has just been completed. It is also known that this operation was carried out under cover of powerful United States naval and air forces, openly, in the form of an ultimatum, threatening the People's Republic of China with hostilities if it attempted to prevent the redeployment of the Chiang Kai-shek forces.

87. For what purpose were the Chiang Kai-shek forces redeployed? Disregarding the fog of words in which the operation was wrapped, its significance has been perfectly and unequivocally revealed by Chiang Kai-shek himself, who stated outright on 7 February that the purpose of the redeployment of the Kuomintang forces was to prepare for the invasion of the Chinese mainland. Can it be suggested that the movements of the United States armed forces which covered that operation did not constitute an act of aggression against the People's Republic of China? There can only be one answer: this is a further provocative act of war against the Chinese people.

88. Nor is it possible to ignore that the danger of military acts of provocation by United States armed forces is constantly increasing. American officers are openly boasting that they have orders to attack aircraft of the People's Republic of China anywhere, even over Chinese territory or Chinese aerodromes, on the pretext of "hot pursuit".

89. The real danger to peace of such acts of provocation was demonstrated on 9 February, when an American military aircraft encroached upon the air space of China and was shot down over Chinese territory by fire from the anti-aircraft defences of the People's Republic of China. Even President Eisenhower was compelled to acknowledge that the American military aircraft was flying unlawfully over Chinese territory.

90. In this connexion, it is necessary also to consider the attack of a group of American fighters against patrol aircraft of the Democratic People's Republic of Korea over Korean territory on 5 February. These cases clearly provide convincing evidence of the growing threat of provocative acts against the People's Republic of China involving air and naval forces of the United States.

91. In these circumstances it is difficult to overestimate the significance and importance of the Soviet draft resolution of 30 January [S/3355], that no military action should be permitted in the Taiwan area by either side. The resolution is intended to ensure the evacuation from the islands in this area of all forces not controlled by the People's Republic of China.

importance sans cesse accrue, dès lors que les États-Unis continuent leurs actes d'agression contre la République populaire de Chine.

86. A cet égard, on ne peut passer sous silence les nouveaux actes de provocation militaire dont les forces armées des États-Unis se sont rendues coupables envers la Chine en Extrême-Orient. On sait qu'une importante opération militaire vient de prendre fin. Elle avait pour but d'amener une partie des forces armées de Tchang Kaï-chek des îles Tachen vers d'autres îles chinoises. On sait aussi que cette opération a été effectuée sous la protection d'importantes forces aéro-navales des États-Unis, qui ont menacé la République populaire de Chine ouvertement, sous la forme d'un ultimatum, d'ouvrir les hostilités au cas où ce pays tenterait de s'opposer au regroupement des forces de Tchang Kaï-chek.

87. Dans quel dessein les forces de Tchang Kaï-chek ont-elles été regroupées? Bien qu'on ait entouré cette opération d'un nuage de paroles, le but véritable en a été dévoilé sans ambages par Tchang Kaï-chek lui-même, lequel a déclaré ouvertement, le 7 février, que l'on avait regroupé les forces du Kouomintang pour préparer une invasion du continent chinois. L'intervention des forces armées des États-Unis qui protégeaient cette opération ne constituait-elle pas un acte d'agression dirigé contre la République populaire de Chine? Il ne peut y avoir qu'une seule réponse: il s'agit là d'un nouvel acte de provocation militaire dirigé contre le peuple chinois.

88. On ne saurait oublier non plus les provocations belliqueuses des forces armées des États-Unis qui deviennent de plus en plus dangereuses. Des militaires américains se vantent ouvertement qu'on leur a donné l'ordre d'attaquer les avions de la République populaire de Chine partout, même au-dessus du territoire de la Chine, même sur les aérodromes chinois, sous prétexte de « poursuite active ».

89. Combien ces provocations sont dangereuses pour la paix on l'a bien vu, le 9 février dernier, lorsqu'un avion militaire américain a pénétré dans l'espace aérien chinois et a été abattu par la défense antiaérienne de la République populaire de Chine au-dessus du territoire chinois. Le président Eisenhower lui-même a dû reconnaître le fait que cet avion militaire américain se trouvait illégalement au-dessus du territoire de la Chine.

90. Dans cet ordre d'idées, il faut également signaler une attaque d'un groupe de chasseurs américains contre les avions de reconnaissance de la République populaire démocratique de Corée, laquelle a eu lieu le 5 février au-dessus du territoire coréen. Ces incidents ne démontrent-ils pas clairement le danger croissant que constituent les actes de provocation dirigés contre la République populaire de Chine, de même que l'entrée en action des forces aériennes et navales des États-Unis?

91. Dans ces conditions, on ne saurait surestimer la signification et l'importance du projet de résolution présenté par l'Union soviétique le 30 janvier [S/3355] qui demande qu'aucun acte de guerre ne soit toléré de la part de quiconque dans la zone de Taïwan et qui vise à assurer l'évacuation des îles situées dans cette zone par toutes les forces armées qui ne relèvent pas de la République populaire de Chine.

92. It is now clear to all that consideration by the Security Council of the New Zealand proposal cannot produce positive results likely to eliminate the threat of war in the Far East. Under the United Nations Charter, however, the Security Council bears the primary responsibility for the maintenance of international peace and security. The legal question arises, what must the Security Council do to re-establish peace in the Taiwan area? Some representatives here have recommended that we should adopt an expectant attitude, in other words that the Security Council should simply do nothing. It is impossible to accept such a recommendation.

93. In our view the Security Council should immediately proceed to consider the question raised by the Soviet delegation concerning the acts of aggression by the United States of America against the People's Republic of China. At the same time the Security Council should invite the People's Republic of China to take its rightful seat in the Security Council, after first removing from the Council the Kuomintang representative, who is unlawfully occupying that seat in violation of the United Nations Charter.

94. I should remind the Council that, when the question of the acts of aggression by the United States of America against the People's Republic of China was first placed before the Security Council, the Soviet Union proposed that the representative of the Chiang Kai-shek clique should be removed from membership of the Security Council and that a representative of the People's Republic of China should join the Security Council as the representative of China. For that same reason I, as Soviet representative, fully support the just proposal of the People's Republic of China that the representative of Chiang Kai-shek should be removed from the Security Council and that the representative of the People's Republic of China should take his rightful place.

95. It is impossible not to agree with the Government of the People's Republic of China when it states [S/3358]:

«What is especially intolerable is the fact that the People's Republic of China, representing the 600 million Chinese people, is up to now still deprived of its legitimate position and rights in the United Nations, while the representatives of a small handful of remnants of the traitorous Chiang Kai-shek clique, repudiated long ago by the Chinese people, continue to usurp the position of representing China in the United Nations.»

To this we might add that international problems cannot be solved, much less Far Eastern problems, without China.

96. There can be no doubt that when the Security Council ventures to take steps to put an end to United States intervention in the domestic affairs of China and to liquidate the flagrant injustice by which the People's Republic of China is still deprived of its legal place in the United Nations, it will then be easy enough to relax inter-

92. Tout le monde comprend à présent que l'examen de la proposition néo-zélandaise par le Conseil de sécurité ne saurait contribuer à la suppression de la menace de guerre en Extrême-Orient. Or, la Charte de Nations Unies confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est donc légitime de se demander: que doit entreprendre le Conseil de sécurité en vue de rétablir la paix dans la région de Taïwan? Certains représentants ici présents préconisent une attitude d'expectative, c'est-à-dire d'inaction complète de la part du Conseil. Or, on ne peut admettre une telle recommandation.

93. A notre avis, le Conseil de sécurité doit aborder sans tarder l'examen de la question proposée par la délégation de l'Union soviétique relativement aux actes agressifs des États-Unis d'Amérique contre la République populaire de Chine. En même temps, le Conseil de sécurité doit inviter la République populaire de Chine à occuper la place qui lui revient au Conseil, après avoir écarté au préalable le représentant du Kouomintang qui occupe cette place illégalement, en violation de la Charte des Nations Unies.

94. Je dois rappeler que, dès que la question des actes agressifs des États-Unis d'Amérique contre la République populaire de Chine a été soulevée au Conseil de sécurité, l'Union soviétique a proposé d'exclure le représentant de la clique de Tchang Kaï-chek de toute participation aux travaux du Conseil de sécurité et de permettre au représentant de la République populaire de Chine d'y prendre part en qualité de représentant de la Chine. C'est pour cette même raison que, en ma qualité de représentant de l'Union soviétique, j'appuie sans réserve la juste proposition de la République populaire de Chine tendant à exclure du Conseil de sécurité le représentant de Tchang Kaï-chek, et à réserver au représentant de la République populaire de Chine la place qui lui revient de droit.

95. On ne peut qu'approuver le Gouvernement de la République populaire de Chine lorsqu'il déclare [S/3358]:

«Il est particulièrement intolérable que la République populaire de Chine, qui représente les 600 millions de Chinois, n'occupe pas encore la place qui lui revient à l'Organisation des Nations Unies et ne jouisse pas encore de ses droits légitimes au sein de cette organisation, alors que les représentants de la poignée d'hommes qui restent de la clique de traîtres de Tchang Kaï-chek et que le peuple chinois a chassés depuis longtemps, continuent d'usurper la position de représentants de la Chine au sein de l'Organisation des Nations Unies.»

A quoi on pourrait ajouter que, sans la participation de la Chine, il est impossible de résoudre les problèmes internationaux, et à plus forte raison les problèmes qui se posent en Extrême-Orient.

96. On ne peut douter que, lorsque le Conseil de sécurité abordera hardiment l'examen des mesures destinées à mettre fin à l'ingérence des États-Unis dans les affaires intérieures de la Chine et à la flagrante injustice dont fait actuellement l'objet la République populaire de Chine, qui reste toujours privée de la possibilité

national tension in the Far East, and the threat to international peace and security in that region will disappear.

97. For these reasons, the Soviet Union delegation submits a motion that the Security Council shall decide to pass to the consideration of the following agenda item entitled: "The question of acts of aggression by the United States of America against the People's Republic of China in the area of Taiwan (Formosa) and other islands of China".

98. The PRESIDENT (*translated from French*): Before defining the attitude of the Chair regarding the motion proposed by the Soviet Union representative, I will call upon the United States representative.

99. Mr. LODGE (United States of America): I shall take only a minute because I think that there is no use in discussing in detail the Soviet Union speech, which is the same trumped-up Communist mythology that the world has become accustomed to over the years, and which I do not think is believed by many people, and probably not by those who formulate it.

100. I do, however, enter a blanket denial of all the charges made against the United States, none of which can be proved, and I do call attention to the fact that the speech showed a complete disregard of and indifference to the idea of a cessation of hostilities. That is just not in the picture at all.

101. Then I should like to correct one misstatement which is new. That is the statement that the Soviet Union representative made that orders have been given to United States aviators to attack Communist aircraft when they are flying over areas now held by the Communists. That is not true. The truth is that, after many wanton attacks on our own aircraft, we have given them protection; but no orders have been given to shoot down any aircraft over any territory in that manner.

102. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): In connexion with the explanation just given by the United States representative that United States aircraft are under orders to pursue and to shoot down in such cases only aircraft belonging to the People's Republic of China, I should like to ask Mr. Lodge what aircraft the United States plane was pursuing when it flew over Chinese territory on 9 February, and was shot down by anti-aircraft fire.

103. Mr. LODGE (United States of America): The Soviet Union representative is trying to put words in my mouth and make it appear that I said things which I have not said. I never mentioned the word "pursue". We can read the verbatim record and find that the word "pursue" does not appear in my statement. What I said was that: "after many wanton attacks on our own aircraft, we have given them protection". That is what I said, and that statement stands.

d'occuper sa place légitime à l'Organisation des Nations Unies, il ne parvienne sans difficulté à réduire la tension internationale en Extrême-Orient et à faire disparaître la menace contre la paix et la sécurité internationales dans cette région.

97. Pour ces motifs, la délégation de l'Union soviétique présente une motion visant que le Conseil de sécurité décide de passer à l'examen joint suivant de l'ordre du jour, libellé comme suit: « Question des actes d'agression commis par les États-Unis d'Amérique contre la République populaire de Chine dans la région de Taïwan (Formose) et d'autres îles de la Chine ».

98. Le PRÉSIDENT: Avant de préciser la position de la présidence sur la motion soumise par le représentant de l'Union soviétique, je donne la parole au représentant des États-Unis.

99. M. LODGE (États-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je ne prendrai guère plus d'une minute, car il ne me semble pas utile de réfuter dans le détail le discours du représentant de l'Union soviétique: j'y vois, en effet, une répétition des vieux mythes communistes dont le monde a pris l'habitude depuis des années, auxquels bien peu de personnes accordent créance, me semble-t-il, et auxquels ceux-là mêmes qui les répètent n'ajoutent probablement pas foi.

100. Je tiens cependant à rejeter en bloc toutes les accusations qui ont été portées contre les États-Unis et dont aucune ne peut être prouvée. J'ajouterai que le représentant de l'URSS a témoigné d'un mépris absolu pour l'idée même de la cessation des hostilités; il n'en a même pas été question dans son discours.

101. Je voudrais aussi corriger une fausse déclaration que nous entendons pour la première fois: selon le représentant de l'Union soviétique, les aviateurs survolant les régions qui sont actuellement aux mains des communistes auraient reçu l'ordre d'attaquer les appareils communistes. Cela n'est pas vrai. Ce qui est vrai, c'est que nous avons décidé de protéger nos propres avions après qu'ils ont été victimes de nombreuses attaques injustifiées. Mais jamais nous ne leur avons donné l'ordre d'abattre ainsi d'autres avions.

102. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): A la suite de la déclaration que vient de faire le représentant des États-Unis et d'où il ressort que les avions américains n'ont l'ordre que de poursuivre les avions de la République populaire de Chine et que, dans ce cas seulement, ils ont le droit d'abattre ceux-ci, j'aimerais que M. Lodge me dise par qui était poursuivi l'avion américain qui survolait, le 9 février dernier, le territoire chinois et qui a été abattu par la défense antiaérienne.

103. M. LODGE (États-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Le représentant de l'Union soviétique m'attribue des paroles que je n'ai pas prononcées et cherche à me faire dire ce que je n'ai pas dit. Je n'ai jamais employé le mot « poursuivre ». Il est facile de lire le compte rendu *in extenso* de nos délibérations: on s'apercevra que le mot « poursuivre » ne figure pas dans ma déclaration. J'ai dit textuellement ceci: « nous avons décidé de protéger nos propres avions après qu'ils ont été victimes de nombreuses attaques injustifiées ». Voilà ce que j'ai dit, et cette déclaration reste valable.

104. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): I feel that I should clarify the position reached in the debate in view of the statement which the USSR representative has just made.

105. With all respect but quite definitely I must remind him that we have already discussed the relative priority of the items proposed by New Zealand and by the Soviet Union. This question of priority has already been settled, both clearly and definitely. It was not an implicit or general priority but an explicit priority, preventing us from turning to the second item until the first was exhausted.

106. Such being the Council's decision, and it is a firm decision with the force of a *res judicata*, I am in a difficult position with regard to the motion, if such it be, proposed in the course of the Soviet representative's statement.

107. If the Soviet representative does not consider it necessary to vote on the matter, since a vote has already been taken and the only course open would be to request a reconsideration of the matter, then, I think he will be content with what I have said. In order, however, that we may conclude this discussion in the most effective manner, I would ask him whether he wishes his words, which include the expression "motion", to be considered by the Chair as a formal motion. If so, we shall proceed to a vote without discussion, since the discussion has already taken place.

108. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The President said that the question of which of the two items should be taken first was decided at the last meeting. I am not asking for a reversal of this decision; neither am I asking that the item submitted by the Soviet Union should be examined first.

109. My motion is based on the premise that the first item has been completed. Several representatives have stated here that they would make no further proposals and that they considered it necessary for the Security Council not to take any further decision or any step to settle the serious and dangerous situation that has arisen in the Far East. Since that is the wish of the other members of the Council, I have put forward my proposal. I consider that the Security Council cannot remain inactive, and that it must take the necessary action to remove the threat of war that has arisen in the Far East and is growing ever more menacing.

110. The action I have in mind would be to examine the measures proposed by the Soviet Union: that is to say, that the Security Council should examine the next item on its agenda. This is the item proposed by the Soviet Union. I would ask the President to consider this as a formal motion.

111. Sir Leslie MUNRO (New Zealand): It is incumbent upon me to reply to the observations of the representative of the Soviet Union. The point which I wish to make, and

104. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): Je crois qu'il est de mon devoir de faire une mise au point, étant donné le discours que vient de prononcer le représentant de l'URSS.

105. Je voudrais lui rappeler, respectueusement mais fermement, que nous avons déjà discuté de l'ordre dans lequel le Conseil aborderait les questions qui lui ont été soumises par la Nouvelle-Zélande et l'Union soviétique. Cette question de priorité a été tranchée de façon claire et nette. La décision relative à l'ordre de priorité n'a pas été une décision implicite de caractère général; le Conseil a pris une décision explicite à l'effet de ne pas aborder la deuxième question avant d'en avoir terminé avec la première.

106. Si telle est bien la décision du Conseil, il s'agit d'une décision ferme qui a le caractère de la chose jugée, et il m'est difficile de recevoir la motion — si motion il y a — que le représentant de l'URSS a présentée dans son intervention.

107. Si le représentant de l'URSS ne croit pas qu'il soit nécessaire de voter sur ce point, puisque le Conseil s'est déjà prononcé sur la question et qu'il y aurait lieu, en somme, de demander au Conseil de revenir sur une décision antérieure, mon explication pourra sans doute le satisfaire. Néanmoins, et pour mettre fin à ce débat le plus rapidement possible, je demanderai au représentant de l'URSS s'il désire que sa déclaration, dans laquelle figurait le terme « motion », soit considérée par le Président comme une motion formelle. Dans ce cas, et sans autre discussion, puisque la question a déjà été débattue, j'inviterais le Conseil à procéder au vote.

108. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Le Président a déclaré que la question de la priorité à accorder aux deux points de l'ordre du jour avait été résolue à la séance précédente. Je ne demande pas que l'on revienne sur cette décision; je ne demanderai pas non plus que l'on accorde la priorité à la question dont l'inscription à l'ordre du jour a été proposée par la délégation de l'Union soviétique.

109. Ma motion part du fait que l'examen du premier point est épuisé. Un certain nombre de représentants ont déclaré ici qu'ils n'avaient plus de propositions à présenter et qu'ils jugeaient nécessaire que le Conseil de sécurité n'adopte aucune décision et ne prenne aucune mesure en vue de régler la situation grave et dangereuse qui s'est créée en Extrême-Orient; c'est pourquoi j'ai tenu compte de ces désirs exprimés par d'autres membres du Conseil et j'ai demandé que ma proposition soit examinée. J'estime que le Conseil de sécurité ne peut rester dans l'inaction et qu'il doit prendre des mesures propres à écarter la menace, de plus en plus précise et de plus en plus grave, d'une guerre en Extrême-Orient.

110. A notre avis, une mesure de ce genre serait l'examen des propositions de l'Union soviétique, l'examen par le Conseil de sécurité du point suivant de son ordre du jour. C'est le point dont l'inscription a été proposée par l'Union soviétique. A ce titre, je prie le Président de considérer que j'ai présenté une motion formelle.

111. Sir Leslie MUNRO (Nouvelle-Zélande) (*traduit de l'anglais*): Il m'appartient de répondre aux observations du représentant de l'Union soviétique. Ce que je voudrais

which I wish to make with force, is that this Council has not concluded its consideration of the New Zealand item. The decision of the Council at its last meeting, on 31 January, was that the Council should conclude its consideration of the New Zealand item before taking up the Soviet Union item.

112. In my intervention this morning, I made it perfectly clear that we were continuing our present initiative, and the word "continuing", of course, has a specific meaning. I also said that it is the firm belief of my Government that the termination of the hostilities in the area of the off-shore islands is an indispensable step toward the reduction of international tension and should continue to be our first objective. As I understand it, that is the objective not only of the New Zealand delegation but of the majority of the members of this Council.

113. We have not concluded our discussion. I have suggested respectfully that we should consider the present situation with restraint, that we should look toward a solution of the present unhappy situation by proper means. I have listened to the words of Sir Pierson Dixon, who proposes that we should now, or shortly, adjourn. I completely agree with the representative of the United Kingdom. But the fact that he has proposed an adjournment on the present New Zealand item presupposes that we have not concluded our discussion and our consideration of that item.

114. Under those circumstances, the motion of the representative of the Soviet Union, that we should proceed to the discussion of the item submitted in the name of his country, is, in fact, out of order. I merely say it is out of order. If the President, in his wisdom, decides to put it to the vote, I, of course, will loyally accept that decision. But I repeat that we have not reached the end of the consideration of the New Zealand item.

115. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to comment on the remarks made by the New Zealand representative. I have listened very carefully both to his first statement and to the statement he has just made.

116. The New Zealand representative says that the discussion of the first item of the agenda is not completed; yet he does not say what we should do next, or rather, he says that we should continue to do nothing. This, essentially, is the meaning of the action that the New Zealand representative proposes that the Security Council should take, namely that the Security Council should do nothing. This is what his proposal actually amounts to.

117. If this were all that is expected of the Security Council, and if it could be said in the circumstances that the consideration of the item had not been completed, then of course the matter could be stated in that way. I prefer to take a different view. I believe that action by the Security Council means that the Security Council takes decisions facilitating the settlement of the question before it; but to resolve to do nothing does not help to settle that question.

faire ressortir, et très nettement, c'est que le Conseil n'a pas achevé l'examen de la question portée à son ordre du jour à la demande de la Nouvelle-Zélande. Or, à sa dernière séance, le 31 janvier, le Conseil avait décidé d'achever la discussion de cette question avant d'aborder l'examen de celle que lui a soumise l'Union soviétique.

112. Tout à l'heure, j'ai indiqué très clairement que nous avons l'intention de poursuivre notre initiative, et il est évident que le mot « poursuivre » a un sens très précis. D'autre part, j'ai dit que mon gouvernement avait la ferme conviction que la cessation des hostilités dans la région des îles voisines du littoral était la condition indispensable de toute réduction de la tension internationale et qu'elle devait demeurer notre premier objectif. Si je ne me trompe, cet objectif est non seulement celui de la délégation néo-zélandaise, mais aussi celui de la majorité des membres du Conseil.

113. Nos délibérations ne sont pas terminées. Je me suis permis de faire observer que nous devons considérer la situation avec calme et que nous devons nous efforcer de rechercher les moyens convenables qui nous permettent de mettre fin au malheureux état de choses actuel. Sir Pierson Dixon vient de nous proposer d'ajourner nos débats, immédiatement ou bientôt. Je suis entièrement d'accord avec le représentant du Royaume-Uni. Mais le fait même qu'il propose d'ajourner la discussion de la question soulevée par la Nouvelle-Zélande indique bien que nous n'avons pas terminé nos délibérations ni achevé l'examen de cette question.

114. Dans ces conditions, la motion du représentant de l'Union soviétique, qui voudrait que le Conseil passe à l'examen de la question proposée par son gouvernement, n'est pas recevable. Je me borne à émettre l'opinion qu'elle n'est pas recevable. Si le Président, dans sa sagesse, décide de la mettre aux voix, je m'inclinerai bien entendu, en toute loyauté, devant cette décision. Mais je répète que nous n'avons pas encore achevé l'examen de la question soulevée par la Nouvelle-Zélande.

115. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je voudrais répondre aux observations qu'a formulées le représentant de la Nouvelle-Zélande. J'ai écouté très attentivement sa première déclaration, ainsi que celle qu'il vient de faire.

116. Le représentant de la Nouvelle-Zélande déclare que l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour n'est pas terminé et, cependant, il ne dit pas ce qu'il faudrait faire ou, plus exactement, il propose que le Conseil continue de rester dans l'inaction. Telle est précisément l'action que le Conseil de sécurité doit entreprendre en vertu de la proposition du représentant de la Nouvelle-Zélande: il doit décider de rester dans l'inaction. Voilà à quoi se réduit cette proposition.

117. Certes, si c'est à cela que doit se borner l'action du Conseil de sécurité et si, dans ces conditions, on peut dire que l'examen de la question n'est pas terminé, je veux bien qu'on présente les choses ainsi. Mais, pour ma part, je préfère envisager la situation sous un autre angle. J'estime en effet que, lorsque le Conseil de sécurité agit, il prend certaines décisions qui sont de nature à contribuer à la solution de la question inscrite à l'ordre du jour; or, en décidant de rester inactif, il ne contribue nullement à une solution.

118. Furthermore, I cannot agree that my motion is not on the agenda. It is fully covered by the agenda, since we have just discussed the first item. I have heard no proposal made on this item except the proposal to do nothing; and I am now submitting my motion, which we feel will enable the Security Council to begin to act. I therefore consider that this motion is fully covered by the agenda.

119. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): Like many people, I have long been interested in logic. I remember being taught logic in school. I hope the representative of the USSR will not take it amiss if I say that I detect in his logic what I think we used to call "an undistributed middle". It is a very technical term but I will try to explain it.

120. The representative of the Soviet Union begins by saying very carefully that he does not want to upset the decision of the Council, which was that priority should be given to the New Zealand item and, that we have to complete the examination of that item before we pass on to the next one, the Soviet item. He then goes to try to prove that we have completed our examination of the New Zealand item. And why? Because, he says, we cannot remain inactive. It follows from that, that if we cannot remain inactive, we have to do something else immediately.

121. But what does he mean by "inactive"? He assumes that inaction means that you are not doing something positive, that you are not taking some decision. However, that is not true, certainly not in international affairs, and I do not believe it is true in the ordinary relationships of human beings. Where would we be if we were constantly, moment from moment, plunged from one moment of action into another?

122. We have already heard from the representative of France that there is a great virtue in allowing the complementary interaction of diplomacy and Security Council action to play its part. I said something in my earlier intervention this morning to the effect that by the mere fact of having raised this question here and having started people thinking—and we hope that all interested countries will do their best to stop the fighting—we are in fact taking action.

123. Therefore, I cannot think of anything more inappropriate and more impolitic than to plunge suddenly into the violent action that would be caused by proceeding to the Soviet item on our agenda, even if it were in order, which I think it is not. My strong feeling is that we should proceed in an orderly manner, as we have been doing, and that it would be quite out of order if we were to proceed now, on this false basis of logic, to consider the Soviet item.

124. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): I should like to state the opinion of the Chair on the position of the debate. I am always inclined to accept the point of view of the majority. I will assume that the motion of the representative of the USSR is different

118. D'un autre côté, je ne suis pas d'avis que ma motion soit irrecevable. Elle est parfaitement conforme à l'ordre du jour, car nous venons d'examiner le premier point. A propos de celui-ci, je n'ai entendu formuler aucune autre proposition que celle qui tend à l'inaction. De mon côté, je présente une motion qui, à notre avis, permettrait au Conseil de commencer à agir. C'est pourquoi j'estime que cette motion est parfaitement recevable.

119. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Comme beaucoup de personnes, je me suis longtemps intéressé à la logique. Je me souviens qu'on m'enseignait la logique à l'école. J'espère que le représentant de l'Union soviétique ne se formalisera pas si je dis que je découvre dans sa logique ce que nous avons coutume d'appeler un « dénombrement imparfait ». C'est une expression très technique mais je vais m'efforcer de l'expliquer.

120. Le représentant de l'Union soviétique commence par dire, en termes très étudiés, qu'il n'entend pas s'élever contre la décision du Conseil qui était de donner priorité à la question néo-zélandaise et d'en achever l'examen avant de passer au point suivant, c'est-à-dire à la question proposée par l'Union soviétique. Il cherche ensuite à prouver que nous avons achevé l'examen de la question proposée par la Nouvelle-Zélande. Et pour quelle raison? Parce que nous ne pouvons, dit-il, demeurer inactifs. Il s'ensuit que, ne pouvant demeurer dans l'inaction, il nous faut faire quelque chose immédiatement.

121. Mais qu'entend-il par « inaction »? On est inactif, selon lui, quand on ne fait rien de constructif, quand on ne prend aucune décision. Or, ce n'est pas vrai; en tout cas, ce n'est pas vrai dans les affaires internationales et je ne pense pas non plus que ce soit vrai dans les relations ordinaires des hommes entre eux. Qu'advierait-il de nous si, constamment, d'heure en heure, nous passions d'une action à une autre?

122. Le représentant de la France nous a déjà dit qu'il y avait grand intérêt à laisser les diplomates, d'une part, le Conseil de sécurité, d'autre part, jouer le rôle complémentaire. Je crois avoir déjà dit tout à l'heure que le simple fait d'avoir soulevé la question au Conseil et d'avoir incité à la réflexion — et nous espérons que tous les pays intéressés feront de leur mieux pour faire cesser les combats — est déjà une action concrète.

123. Je ne conçois donc pas de plus mauvaise politique ni rien de plus inopportun que de nous lancer soudain dans l'action violente, comme nous le ferions en passant à l'examen de la question proposée par l'Union soviétique, même si cette procédure était régulière, ce que je ne crois pas. J'estime au contraire que nous devons suivre la procédure normale, comme nous l'avons fait, et qu'il serait tout à fait irrégulier de passer maintenant, en vertu de cette fausse logique, à l'examen de la question proposée par l'Union soviétique.

124. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): Je voudrais faire connaître la position du Président au stade actuel du débat. D'une manière générale, je cherche toujours à me placer au point de vue des autres. Je veux donc supposer que la motion du représentant de l'URSS

from a motion to reconsider the priority accorded, which is what his motion technically means.

125. I will suppose that it is a new motion based on the ground that, as no action has been either adopted or envisaged, we must pass on to the second item. If that is the motion, if, that is, I have not misinterpreted his intention, then the USSR representative has already had a reply from the representatives of New Zealand and the United Kingdom to the effect that they do not regard the topic as completely exhausted.

126. Moreover, nearly all the delegations have indicated that the topic which will continue to claim the interest and attention of their Governments is the one submitted by New Zealand.

127. Since, therefore, the grounds for the motion of the Soviet delegation are not supported by the Council, I venture to ask the representative of the USSR whether he insists for his formal motion to be put to the vote, or whether he is satisfied by noting that an opinion contrary to that motion exists.

128. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): With all due respect to your authority as President I cannot accept your interpretation of my motion.

129. Sir Pierson Dixon said that the transition to consideration of the Soviet proposal would be a "sudden plunge", or a transition to the consideration of certain violent action which the Security Council would have to adopt. He used the expression "violent action". What is the violent action proposed by the Soviet Union? Among these "violent action" is, for example, the following motion [S/3355]:

"Urges that no military action should be permitted in the Taiwan area by either side, so that the evacuation from the islands in this area of all armed forces not controlled by the People's Republic of China may be facilitated."

130. I do not think that this proposal can be classified as a particularly violent action on the part of the Security Council. If the Security Council could adopt such a proposal, it would, I think, be a step forward towards a solution of the conflict.

131. I accordingly ask the President to put my motion to the vote.

132. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): I shall be very pleased to accede to the request of the representative of the Soviet Union, but first I should like to define the position of my delegation.

133. In my capacity as representative of PERU, I consider that the jurisdiction of the Council has been established and cannot be revoked. Faced with this acute and urgent problem, the Council must give it its whole attention, and maintain its watchfulness. No one will deny the Council's competence to adopt a

n'est pas une motion tendant à inviter le Conseil à renverser l'ordre de priorité qu'il a établi, alors que, techniquement, tel est bien le but qu'elle se propose.

125. Je veux supposer qu'il s'agit d'une motion nouvelle, partant de l'idée que le Conseil n'a pris aucune décision et ne prévoit même aucune décision, et proposant, pour cette raison, d'aborder l'examen de la deuxième question inscrite à notre ordre du jour. Si telle est bien la teneur de cette motion, si j'ai bien compris les intentions du représentant de l'URSS, les représentants de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni lui ont répondu par avance en déclarant qu'à leur sens le sujet n'était pas encore complètement épuisé.

126. En outre, presque toutes les délégations ont indiqué que la question dont le Conseil doit continuer à s'occuper est celle dont l'a saisi la Nouvelle-Zélande et que leurs gouvernements suivent toujours avec attention et intérêt.

127. Comme les considérants sur lesquels se fonderait la motion soviétique n'ont pas reçu l'appui du Conseil, je me permets de demander au représentant de l'URSS s'il insiste pour que sa motion formelle soit mise aux voix ou s'il se contenterait de constater l'existence d'une opinion contraire au sein du Conseil.

128. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je considère, avec tout le respect que j'ai pour votre qualité de Président, que je ne puis souscrire à l'interprétation que vous donnez à ma motion.

129. Sir Pierson Dixon a déclaré qu'en abordant l'examen de la proposition soviétique, le Conseil de sécurité se lancerait brusquement dans l'étude de je ne sais quelle action violente. Il a employé le terme « action violente ». Or, quelles sont ces actions violentes que propose l'Union soviétique? Au nombre de ces « actions violentes », nous trouvons, par exemple, la disposition suivante [S/3355]:

« Demande instamment qu'aucun acte de guerre ne soit toléré de la part de quiconque dans la région de Taïwan, afin que toutes les forces armées qui ne sont pas placées sous les ordres de la République populaire de Chine puissent être facilement évacuées des îles de la région. »

130. Je ne pense pas que l'on puisse considérer cette proposition comme une mesure particulièrement violente de la part du Conseil de sécurité. Si le Conseil pouvait adopter cette proposition, il contribuerait, à mon avis, au règlement du conflit.

131. Je prierai donc le Président de mettre ma motion aux voix.

132. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): J'accéderai volontiers à la demande du représentant de l'Union soviétique. Qu'il me permette, auparavant, de préciser la position de ma délégation.

133. En ma qualité de représentant du PÉROU, j'estime que la juridiction du Conseil est établie et que celui-ci ne saurait y renoncer. Placé devant un problème réel, actuel, vivant, le Conseil doit lui consacrer toute son attention, le suivre avec soin, et on ne saurait lui refuser la compétence d'adopter une résolution touchant

resolution on this problem, as no one would deny that we cannot separate shadow from substance. This is the opinion of the Peruvian delegation.

134. As PRESIDENT I invite the Security Council to vote on the motion of the representative of the Soviet Union requesting the Council to consider the next item on the agenda entitled: "The question of acts of aggression by the United States of America against the People's Republic of China in the area of Taiwan and other islands of China".

A vote was taken by show of hands.

In favour : Union of Soviet Socialist Republics.

Against : Belgium, Brazil, China, France, Iran, New Zealand, Peru, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

The motion was rejected by 10 votes to 1.

The meeting rose at 2.45 p.m.

ce problème, pas plus qu'on ne saurait séparer l'ombre du corps. Telle est l'opinion de la délégation du Pérou.

134. En ma qualité de PRÉSIDENT, j'invite maintenant le Conseil à se prononcer sur la motion du représentant de l'Union soviétique invitant le Conseil à passer au point suivant de l'ordre du jour intitulé: « Question des actes d'agression commis par les États-Unis d'Amérique contre la République populaire de Chine dans la région de Taiwan (Formose) et d'autres îles de la Chine ».

Il est procédé au vote à main levée.

Vote pour : l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Votent contre: Belgique, Brésil, Chine, États-Unis d'Amérique, France, Iran, Nouvelle-Zélande, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

Par 10 voix contre une, la motion est rejetée.

La séance est levée à 14 h. 45.

SALES AGENTS FOR UNITED NATIONS PUBLICATIONS
DÉPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

- ARGENTINA — ARGENTINE :** Editorial Sudamericana S. A., Calle Alsina 500, Buenos Aires.
- AUSTRALIA — AUSTRALIE :** H. A. Goddard Pty., Ltd., 255a George Street, Sydney, N.S.W. Melbourne University Press, Carlton N. 3 (Victoria).
- AUSTRIA — AUTRICHE :** Gerold & Co., I. Graben 31, Wien I.
B. Wüllerstorff, Book Import and Subscription Agency, Markus Sittikusstrasse 10, Salzburg.
- BELGIUM — BELGIQUE :** Agence et Messageries de la Presse S. A., 14-22 rue du Persil, Bruxelles.
W. H. Smith & Son, 71-75 bd Adolphe-Max, Bruxelles.
- BOLIVIA — BOLIVIE :** Libreria Selecciones, Empresa Editora "La Razón", Casilla 972, La Paz.
- BRAZIL — BRÉSIL :** Livraria Agir, Rua Mexico 98-B, Caixa Postal 3291, Rio de Janeiro, D.F.
- CAMBODIA — CAMBODGE :** Papeterie-Librairie nouvelle, Albert Portail, 14 av. Bouilloche, Paom-Penh.
- CANADA :** The Ryerson Press, 299 Queen Street West, Toronto, Ontario.
Periodica, 5112 av. Papineau, Montréal 34.
- CEYLON — CEYLAN :** The Associated Newspapers of Ceylon, Ltd., Lake House, Colombo.
- CHILE — CHILI :** Libreria Ivens, Calle Moneda 822, Santiago.
Editorial del Pacifico, Ahumada 57, Santiago.
- CHINA — CHINE :** The World Book Co., Ltd., 99, Chung King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.
The Commercial Press, Ltd., 170 Liu Li Chang, Peking.
- COLOMBIA — COLOMBIE :** Libreria Nacional, Ltda., 20 de Julio, San Juan-Jesus, Baranquilla.
Libreria Buchholz Galeria, Av. Jimenez de Quesada 8-40, Bogotá.
Libreria América, Sr. Jaime Navarro R., 49-58 Calle 51, Medellín.
- COSTA RICA :** Trejos Hermanos, Apartado 1313, San José.
- CUBA :** La Casa Belga, René de Staedt, O'Reilly 455, La Habana.
- CZECHOSLOVAKIA — TCHÉCOSLOVAQUIE :** Československý Spisovatel, Národní Trída 9, Praha I.
- DENMARK — DANEMARK :** Messrs. Einar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6, København.
- DOMINICAN REPUBLIC — RÉPUBLIQUE DOMINICAINE :** Libreria Dominicana, Calle Mercedes 49, Apartado 656, Ciudad Trujillo.
- ECUADOR — ÉQUATEUR :** Libreria Científica Bruno Moritz, Casilla 362, Guayaquil.
- EGYPT — ÉGYPTE :** Librairie "La Renaissance d'Égypte", 9 Sharia Adly Pasha, Cairo.
- EL SALVADOR :** Manuel Navas y Cia., "La Casa del Libro Barato", la Avenida Sur 37, San Salvador.
- FINLAND — FINLANDE :** Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu, Helsinki.
- FRANCE :** Editions A. Pedone, 13 rue Soufflot, Paris V°.
- GERMANY — ALLEMAGNE :** Buchhandlung Elwert & Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.
W. E. Saarbach, G.m.b.H., Ausland-Zeitungs-handel, Gereonstrasse, 25-29, Köln 1 (22c).
Alexander Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.
- GREECE — GRÈCE :** Kauffmann Bookshop, 28 Stadion Street, Athens.
- HAITI :** Max Bouchereau, Librairie "A la Caravelle", Boite postale 111B, Port-au-Prince.
- HONDURAS :** Libreria Panamericana, Calle de la Fuente, Tegucigalpa.
- HONG KONG :** Swindon Book Co., 25 Nathan Road, Kowloon.
- ICELAND — ISLANDE :** Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar, Austurstreti 18, Reykjavik.
- INDIA — INDE :** Oxford Book & Stationery Company, Scindia House, New Delhi.
P. Varadachary & Co., 8 Linghi Chetty Street, Madras I.
- INDONESIA — INDONÉSIE :** Jajasan Pembangunan, Gunung Sabari 84, Djakarta.
- IRAN :** Ketab Khaneh Danesh, 293 Saadi Avenue, Teheran.
- IRAQ — IRAK :** Mackenzie's Bookshop, Booksellers and Stationers, Baghdad.
- ISRAEL :** Blumstein's Bookstores, Ltd., 35 Allenby Road, P.O.B. 4154, Tel Aviv.
- ITALY — ITALIE :** Libreria Commissionaria Sansoni, Via Gino Capponi 26, Firenze.
- JAPAN — JAPON :** Maruzen Co., Ltd., 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, P.O.B. 605, Tokyo Central.
- LEBANON — LIBAN :** Librairie Universelle, Beyrouth.
- LIBERIA :** Mr. Jacob Momolu Kamara, Gully and Front Streets, Monrovia.
- LUXEMBOURG :** Librairie J. Schummer, Place Guillaume, Luxembourg.
- MEXICO — MEXIQUE :** Editorial Hermes, S. A., Ignacio Mariscal 41, Mexico, D.F.
- NETHERLANDS — PAYS-BAS :** N. V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's Gravenhage.
- NEW ZEALAND — NOUVELLE-ZÉLANDE :** The United Nations Association of New Zealand, G.P.O. 1011, Wellington.
- NICARAGUA :** Dr. Ramiro Ramirez V. Agencia de Publicaciones, Managua D.N.
- NORWAY — NORVÈGE :** Johan Grundt Tanum Forlag, Kr Augustsgt 7a, Oslo.
- PAKISTAN :** Thomas & Thomas, Fort Mansion, Frere Road, Karachi.
Publishers United, Ltd., 176 Anarkali, Lahore.
The Pakistan Co-operative Book Society, 150 Govt. New Market, Azimpura, Dacca, East Pakistan (and at Chittagong).
- PANAMA :** José Menéndez, Agencia Internacional de Publicaciones, Plaza de Arango, Panamá.
- PARAGUAY :** Moreno Hermanos, Casa América, Palma y Alberdi, Asunción.
- PERU — PÉROU :** Libreria internacional del Perú S. A., Casilla 1417, Lima.
- PHILIPPINES :** Alemar's Book Store, 749 Rizal Avenue, Manila.
- PORTUGAL :** Livraria Rodrigues, Rua Aurea 186-188, Lisboa.
- SINGAPORE — SINGAPOUR :** The City Bookstore, Ltd., Winchester House, Colyer Quay, Singapore.
- SPAIN — ESPAGNE :** Libreria Mundi-Prensa, Lagasca 38, Madrid.
Libreria José Bosch, Ronda Universidad 11, Barcelona.
- SWEDEN — SUÈDE :** C. E. Fritze Kungl. Hovbokhandel, Fredsgatan 2, Stockholm 16.
- SWITZERLAND — SUISSE :** Librairie Payot, S.A., 1, rue de Bourg, Lausanne, et à Bâle, Berne, Genève, Montreux, Neuchâtel, Vevey, Zurich.
Librairie Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zurich I.
- SYRIA — SYRIE :** Librairie Universelle, Damas.
- THAILAND — THAÏLANDE :** Pramuan Mit. Ltd., 55, 57, 59 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.
- TURKEY — TURQUIE :** Librairie Hachette, 469 Istiqlal Caddesi, Beyoglu-Istanbul.
- UNION OF SOUTH AFRICA — UNION SUD-AFRICAINE :** Van Schaik's Bookstore (Pty.), P.O. Box 724, Pretoria.
- UNITED KINGDOM — ROYAUME-UNI :** H.M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E.I.; and at H.M.S.O. Shops in London, Belfast, Birmingham, Bristol, Cardiff, Edinburgh and Manchester.
- UNITED STATES OF AMERICA — ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :** International Documents Service, Columbia University Press, 2960 Broadway, New York 27, N.Y.
- URUGUAY :** Oficina de Representación de Editoriales, Prof. Héctor d'Elte, 18 de Julio 1333, Palacio Díaz, Montevideo.
- VENEZUELA :** Libreria del Este, Av. Miranda 52, Edf. Galipan, Caracas.
- VIET-NAM :** Librairie Albert Portail, 185-193, rue Catinat, Saigon.
- YUGOSLAVIA — YOUGOSLAVIE :** Drzavno Preduzece, Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/II, Beograd.
Cankars Endowment (Cankarjeva Zalozba), Ljubljana (Slovenia).

V.55

Orders from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to

Sales Section, European Office of the United Nations,
Palais des Nations, GENEVA (Switzerland) or
Sales and Circulation Section, United Nations,
NEW YORK (U.S.A.)

Les commandes émanant de pays où des agents attitrés n'ont pas encore été nommés peuvent être adressées à la

Section des Ventes, Office européen des Nations Unies,
Palais des Nations, GENÈVE (Suisse) ou
Section des Ventes et de la Distribution, Nations Unies,
NEW-YORK (États-Unis)